



COMPTÉ
ADMINISTRATIF
2017

En 2017 la Métropole élargit son périmètre d'activité sur des bases financières qui restent saines dans un contexte budgétaire contraint.

> En résumé

Après 2015, année de transferts de compétences importants vers la nouvelle Métropole, puis 2016 marquée par la mutualisation des services des communes du premier cycle, qui a modifié fortement la structure des masses budgétaires de notre Établissement, l'année 2017 voit se poursuivre les transferts de compétences, avec l'arrivée de grands équipements d'intérêt métropolitain à caractère sportif ou culturel, ou encore la mise en place d'un service public de gestion des équipements fluviaux métropolitains. De plus, le second cycle de mutualisation avec les communes membres et les transferts de compétences du Département ont augmenté le volume d'activité des services communs de Bordeaux Métropole.

Face à ces changements, **la Métropole a conservé sa bonne santé financière en 2017** et son rôle d'investisseur malgré des dotations de l'État qui ont poursuivi leur baisse et un financement croissant de la péréquation nationale. Cette bonne gestion a également permis à la Métropole d'assurer **son rôle de redistribution aux communes**, atténuant en partie les baisses de dotations subies grâce au pacte financier et fiscal adopté en 2015.

Synthèse des résultats 2017

Hors opérations d'ordre et mouvements entre budgets :

- Recettes réelles nettes = 1 550,34 M€ (+10,5 %)
- Dépenses réelles nettes = 1 457,52 M€ (+11 %)
- Résultat brut = 89,70 M€ (-59,6 %)
- Restes à réaliser (solde) = 35,53 M€ (-62,73 %)
- Résultat net = 54,17 M€ (-57,2 %), disponible pour une affectation au budget supplémentaire 2017

> Les **recettes réelles** totales perçues en 2017 (1,550 Md€) **sont en progression de +10,5 % par rapport à 2016**, hausse qui s'explique en grande partie par une augmentation des produits d'exploitation et du produit des contributions directes même en l'absence d'utilisation du levier fiscal, et, pour les recettes d'investissement, par un volume élevé d'immobilisations financières, sachant que cette année encore notre Établissement n'a de nouveau pas mobilisé de nouvel emprunt, mais doit néanmoins faire face au remboursement d'emprunts repris des communes dans le cadre du transfert des équipements d'intérêt métropolitain.

> En parallèle, les **dépenses réelles** totales de l'exercice (1,458 Md€) toutes sections confondues, augmentent globalement de 11 % en 2017, en raison notamment **d'un programme d'équipement particulièrement dynamique**, et, en section de fonctionnement, par la hausse de la contribution forfaitaire d'exploitation versée au délégataire transports et des dépenses de personnel impactées par la seconde vague de mutualisation, les nouvelles prises de compétences et les mesures gouvernementales (revalorisation du point d'indice et réforme PPCR notamment).

> **Le programme d'équipement augmente de 39,2 % pour atteindre 491,62 M€ en 2017, avec un taux de réalisation record de 78,4 % jamais atteint auparavant**, progression qui concerne les 3 principaux budgets de la Métropole, que ce soit les investissements directs (+44 %) et également, mais dans une moindre mesure, les subventions et fonds de concours versés (+21 %).

> Au final, **le résultat net disponible de l'exercice 2017 (54,17 M€)**, après prise en compte des restes-à-réaliser, **recule de 57,2 % par rapport à 2016**, baisse qui s'explique notamment par la **volonté de contenir le niveau d'endettement** en évitant le recours à l'emprunt (pas de nouveaux emprunts depuis 2 ans), par le **choix de rembourser de manière anticipée les emprunts** repris des communes et du Département ayant financé les équipements transférés, et par une réalisation record du programme d'équipement en 2017.

> La Métropole **conserve néanmoins une bonne santé financière** : le fléchissement de l'épargne de gestion (-6,7 %) est accentué par une annuité de dette qui augmente (+26 %), dégradant ainsi le niveau de l'épargne nette et la capacité de désendettement, qui n'en demeure pas moins à un niveau très bas (2,22 années en 2017 pour 1,84 années en 2016).

> Bien que n'ayant pas emprunté en 2017, **l'encours de dette (615,10 M€) augmente de +10,3 % sous l'effet des transferts d'équipements** générés par les lois MAPTAM et NOTRe, dont le stade Matmut-Atlantique. Il se répartit en **76,9 % de taux fixe** (contre 70,3 % en 2016) et **16,2 % de taux variable**, et 7 % de part structurée, résultat d'une stratégie prudente et de long terme pour se préserver des hausses de taux. **L'encours de dette par habitant passe à 781 €** (719 € en 2016), mais reste nettement inférieur à la moyenne observée sur l'ensemble des Métropoles (889 € en 2017).

> Dans un contexte de baisse des dotations de l'État, qui continue en 2017, **la diminution cumulée des dotations** versées à la Métropole, entamée depuis 2012, **atteint 151,3 M€**. S'y ajoute **la contribution au FPIC à hauteur de 57,8 M€, soit un montant cumulé sur la période 2012/2017 de -209,1 M€**.

> Concernant la Dotation de Solidarité Métropolitaine (DSM), **Bordeaux Métropole** reste l'une des entités **les plus redistributrices au sein des communautés urbaines de plus de 200 000 habitants** avec une DSM versée de 43,41€ par habitant en 2017.

Pour autant, pour la première fois, **le résultat net de 54 M€ ne suffira pas à couvrir globalement les crédits gérés en autorisations pluriannuelles** qui ont été lissés fin 2017 sur les exercices 2019 et suivants (77 M€). De plus, même s'ils demeurent très bons, **l'évolution tendancielle des ratios d'épargne est orientée à la baisse**. Dans ces conditions, notre Établissement doit s'attacher à **optimiser la gestion de ses recettes**, notamment ses recettes d'exploitation qui représentent plus de 13% de ses recettes totales, et amplifier sa recherche de moyens de financement alternatifs pour la réalisation de ses projets. Il devra également **contenir ses dépenses de fonctionnement** pour maintenir un niveau d'épargne suffisant pour faire face à ses engagements. Enfin, devant le nombre important des projets et leur impact financier, il sera nécessaire de les **prioriser**, en les examinant systématiquement, non seulement au prisme de l'intérêt général, mais également dans une logique économique.

> L'accroissement du périmètre d'intervention de Bordeaux Métropole en 2017 augmente les masses budgétaires et modifie la structure de son Compte administratif.

Début 2017, le périmètre de la Métropole s'est élargi avec le transfert des équipements d'intérêt métropolitain et des équipements attachés à la compétence tourisme. En particulier, 5 équipements communaux ont été transférés à la Métropole, dont 2 équipements culturels (le Carré des Jalles et le Musée de la Création franche) et 3 équipements sportifs (le stade Pierre-Paul Bernard, la maison des sports Les Iris et le Stade Matmut Atlantique), alors qu'au titre des équipements touristiques figurent l'ensemble des pontons, cales et lignes de mouillage fluviaux communaux et le port de plaisance de Bègles (qui a nécessité la création d'un nouveau budget annexe, portant à 16 le nombre de budgets de Bordeaux Métropole), ainsi que le Palais des congrès, les halls 1 et 2 et le terrain d'assiette du Parc des expositions.

En parallèle, le processus de transfert de compétences imposées par la loi NOTRe a abouti au transfert à Bordeaux Métropole de 4 compétences du Département, dont le Fonds de Solidarité Logement (FSL) et le Fonds d'Aide aux Jeunes (FAJ).

De plus, dans le cadre du 2^e cycle de mutualisation avec les communes membres, les services communs de Bordeaux Métropole ont vu leur activité s'accroître

avec l'arrivée de 3 nouvelles communes et l'élargissement des domaines de mutualisation de 4 autres communes, portant ainsi à 14 le nombre des communes ayant mutualisé leurs interventions avec la Métropole. Ce nouveau cycle s'est traduit par une modification des Attributions de Compensation (AC) des communes concernées.

Enfin, c'est également en 2017 qu'ont été mises en œuvre les révisions des AC versées sur les exercices précédents et la nouvelle modalité de comptabilisation de la part d'AC portant sur des opérations d'équipement.

Ces changements de périmètre ont à nouveau modifié les volumes et la structure des recettes et dépenses de la Métropole en 2017, et complexifient la comparaison des données comptables avec les exercices précédents.

Dans ce contexte, le Compte administratif 2017 retrace, sous l'angle comptable, les actions menées par Bordeaux Métropole au cours de cet exercice, dans les divers domaines de sa compétence.

Tous budgets confondus et hors opérations d'ordre et mouvements internes entre budgets, le Compte administratif 2017 se caractérise par :

> Un volume de recettes et de dépenses qui continuent leur progression en dépassant les 1,4 Md€.

Hors résultats antérieurs reportés et hors mouvements d'ordre et mouvements inter budgets, les **recettes réelles totales augmentent de +10,5 %** en 2017 avec un montant annuel qui s'élève à **1,550 Md€**, mais les **dépenses réelles progressent de leur côté de +11 %** pour atteindre **1,457 Md€**.

- Les **recettes réelles de fonctionnement** (1 169,77 M€) **progressent globalement de +2,5 %** par rapport à 2016 (1 141,61 M€). Elles sont impactées par la modification du périmètre de comptabilisation des AC à compter de 2017, avec la mise en place de l'AC en investissement qui se traduit par une recette de subvention d'équipement dans les comptes de la Métropole. Hors AC reçue et hors produits de cession, reprises sur provisions et autres produits exceptionnels (151 511 162 €), **la hausse des recettes de fonctionnement ressort à 4,5 %**, qui s'explique en grande partie par une augmentation de +3,9 % du produit des contributions directes (y compris les rôles supplémentaires), et de +15 % des produits d'exploitation intégrant de nouvelles recettes liées à l'intégration des nouveaux équipements métropolitains tels que le Stade Matmut Atlantique, dans un contexte toujours contraignant de baisse des dotations de l'État.
- **Les recettes réelles d'investissement** (380,56 M€) sont, en première lecture, en forte progression de +45,4 % par rapport à 2016 (261,82 M€). Hors AC en investissement (20,91 M€, nouvelle recette d'investissement en 2017), la hausse s'établit à +37,4 % et s'explique par un volume élevé d'immobilisations financières en 2017 (48,4 M€ contre 9,7 M€ en 2016), et une part plus importante en 2017 de résultat d'exploitation affecté en réserve (224,98 M€) qu'en 2016 (184,14 M€).
- **Les dépenses réelles de fonctionnement** (837,99 M€), augmentent globalement de +1,5 % en 2017, après avoir connu une hausse de +21,5 % en 2016, effet conjugué d'une hausse de la contribution forfaitaire d'exploitation versée au délégataire transports et des dépenses de personnel, compensée en partie par un moindre volume de dotations aux provisions et par une baisse des AC versées aux communes, la 2^e vague de mutualisation s'étant accompagnée par des compensations financières pour notre Établissement se traduisant par des réductions de versement d'AC.
- Les dépenses réelles d'investissement (619,53 M€) sont en hausse de +27 % par rapport à 2016 (487,69 M€), en raison notamment d'un programme d'équipement particulièrement dynamique en 2017 qui augmente de 138,31 M€, soit +39,2 % avec un taux de réalisation record de 78,4 % jamais atteint auparavant.

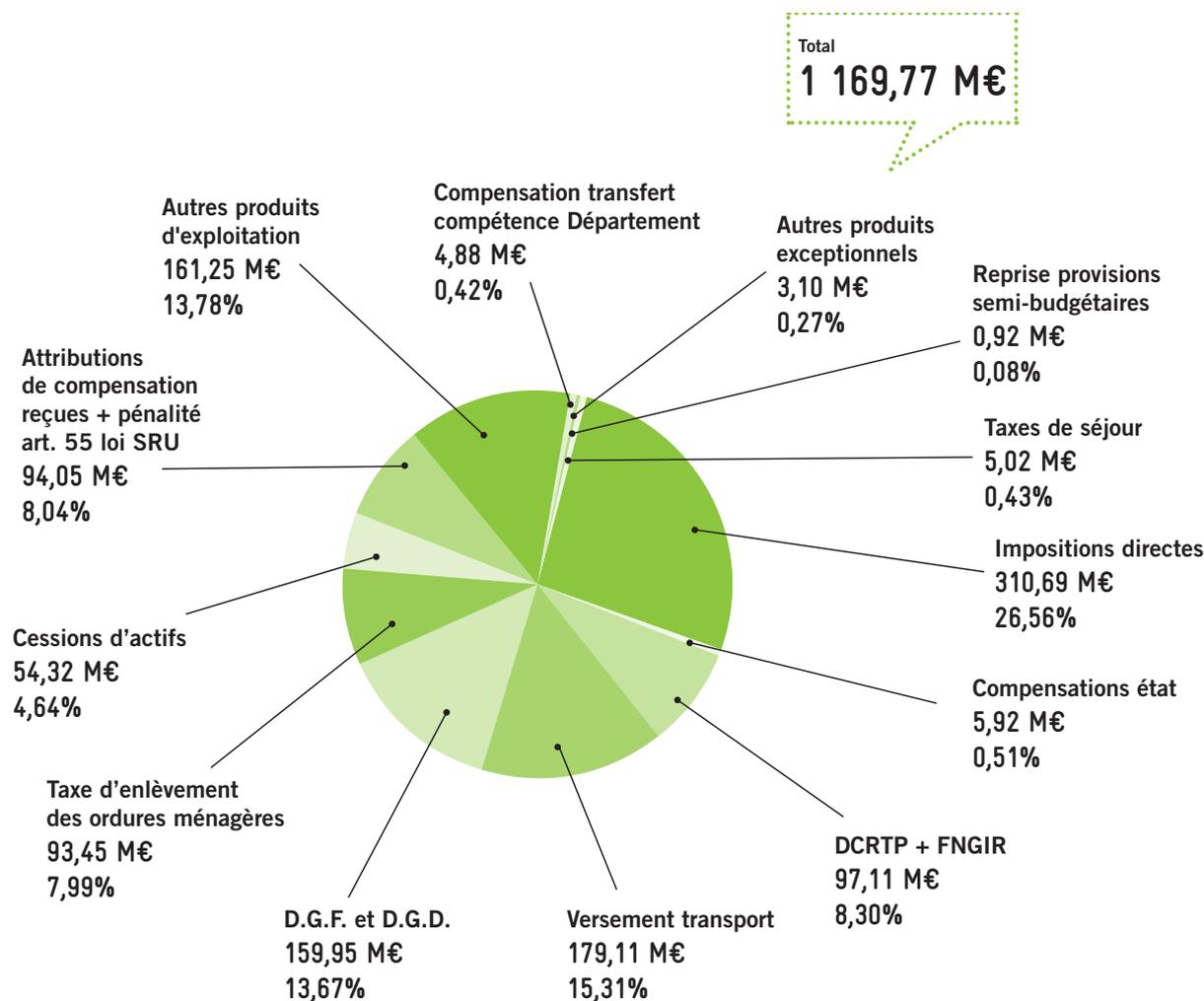
1 550 338 625 €
de recettes annuelles

1 457 523 190 €
de dépenses annuelles

> Des recettes de fonctionnement qui continuent de s'accroître en dépit de la baisse continue des dotations.

Les recettes réelles de fonctionnement, hors excédent antérieur reporté (135,68 M€ en 2017 et 164,80 M€ en 2016), s'élèvent à 1 169,77 M€, contre 1 141,61 M€ en 2016 et 1 027,65 M€ en 2015. Elles continuent de progresser en 2017, mais avec une évolution moins marquée de +2,5% sur l'exercice 2017, contre +11,1% et +4,6% les 2 années précédentes.

Ventilation des recettes de fonctionnement en 2017



DGF : Dotation globale de fonctionnement
DGD : Dotation générale de décentralisation

Des dotations de l'État qui poursuivent leur baisse, en partie compensée par une progression de la fiscalité.

En 2017, hors fiscalité et dotations affectées (TEOM, DGD Transports scolaires et hors affectation des prélèvements pratiqués en application de l'article 55 de la loi SRU), l'ensemble des recettes 2017 de fiscalités et de dotations s'élève à **571,34 M€**, dont **près de 45 % de dotations reçues** (255,44 M€), ce qui atteste toujours, suite à la réforme de la Taxe Professionnelle, d'une **dépendance importante du budget de la Métropole aux dotations de l'État** et ce malgré la baisse continue des concours financiers de l'État depuis 2012.

Libellés	Montants	% dans Total
Total part Fiscalité (hors attributions de compensation et recettes loi SRU)	315 901 908,20	55,29 %
Total part Dotations de Compensation	255 440 277,00	44,71 %
Ensemble Fiscalité + Dotations (hors fiscalité et dotations affectées, c'est-à-dire hors TEOM et DGD)	571 342 185,20	100,00 %

TEOM : Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères
DGD : Dotation Générale de Décentralisation

Alors qu'avant la réforme de la Taxe Professionnelle, les dotations représentaient 35,7 % du global en 2009 (année qui précède la réforme de la Taxe Professionnelle), la réforme de 2010 s'est traduite par la conversion d'une part de la ressource fiscale des collectivités en dotations.

Bordeaux Métropole, à l'instar des autres collectivités, se retrouve donc dans une **situation de risque accru au regard de la poursuite de la baisse de la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF)**, d'autant qu'elle **accentue également la dépendance au produit des impositions économiques et ménage dans un contexte où le recours au levier fiscal s'avère difficile.**

> Dotations : en baisse continue depuis 2014

L'année 2017 a été une nouvelle fois marquée, d'une part, **par une diminution nette de la DGF de -9,33 M€** (retraitée de l'effet dynamique de population, la baisse brute s'établit en flux à -10,06 M€ (après -16,6 M€ en 2016 et -17,3 M€ en 2015), d'autre part, par une baisse des compensations fiscales, dites « variables d'ajustement » de -1,87 M€ (-0,4 M€ en 2016 et -1,6 M€ en 2015).

La baisse de la DGF se décompose en :

- Une diminution nette de la dotation d'intercommunalité de -5,81 M€ en flux (-13,37 M€ en 2016, -13,76 M€ en 2015 et -4,79 M€ en 2014), suite à l'effet conjugué d'une augmentation de +1,07 M€ liée à un accroissement de la population de 12 135 habitants, de régularisations sur les contributions au redressement des finances publiques de 2014 à 2016, et d'une ponction de -7,06 M€ au titre de la contribution 2017 au redressement des finances publiques (CRFP) (-14,3 M€ en 2016, -14,7 M€ en 2015 et -6 M€ en 2014).
- Une minoration de la **dotation de compensation de -3,52 M€** en flux (contre -2,5 M€ en 2016, -2,88 M€ en 2015, -0,96 M€ en 2014, -2,49 M€ en 2013 et -1,99 M€ en 2012).

À ces évolutions, s'ajoutent les **baisse constatées sur les « variables d'ajustement » notamment celle de la compensation unique spécifique à la Taxe Professionnelle (DUSTP) de -1,68 M€** en flux 2017 (soit une perte cumulée de -24,53 M€ de DUSTP sur ces 6 dernières années), dotation qui disparaît à compter de 2018.

Dans le même temps, **pour la 6^e année consécutive**, notre Établissement a contribué au **Fonds de Péréquation Intercommunal et Communal (FPIC)** qui vise à élargir, par le biais d'un prélèvement sur les recettes fiscales du secteur communal (communes et intercommunalités), les moyens consacrés à la réduction des inégalités entre les territoires via un dispositif national de péréquation horizontale. **Bordeaux Métropole a contribué à hauteur de -7,54 M€ en flux 2017** (-5,93 M€ en 2016 -4,13 M€ en 2015, -3,22 M€ en 2014, -1,83 M€ en 2013 et -0,67 M€ en 2012). Ce niveau de contribution va toutefois augmenter à compter 2018.

Au final, **en cumul et au regard de leur montant 2012, Bordeaux Métropole a ainsi subi une perte de dotations de -151,30 M€**, dont -134,02 M€ de DGF et -17,28 M€ d'allocations compensatrices, **et a contribué au FPIC à hauteur de -57,80 M€, soit un montant cumulé de ressources manquantes sur la période 2012/2017 de -209,09 M€.**

> Des recettes fiscales en progression

Les **contributions directes** (hors rôles supplémentaires, hors TEOM et taxe de séjour) **et les compensations fiscales s'élèvent à 410,31 M€** en 2017 (399,19 M€ en 2016), représentant **38,8 % des recettes réelles consolidées de fonctionnement**, hors produits de cession et reprise de provisions (contre 35,4 % en 2016).

Les produits issus de la fiscalité, hors taxes affectées, se sont élevés au total à **310,69 M€** (contre 299,18 M€ en 2016), **dont 3,41 M€ au titre des rôles supplémentaires** perçus en 2017 (contre 3,44 M€ en 2016).

Ils représentent **27,9% des recettes réelles consolidées de fonctionnement** (contre 26,5% 2016), hors produits de cession et provisions, alors que le seul produit de la Taxe Professionnelle représentait 40,1% de ces mêmes recettes en 2009.

En **2017**, Bordeaux Métropole a ainsi perçu au titre des **contributions directes et des compensations un montant total de 413,73 M€** pour 402,63 M€ en 2016 :

Libellés	CA Montant 2016	CA Montant 2017	Évolution en volume	Évolution en %
Contributions directes (CFE, CVAE, TH, TFPNB, IFER, TASCOM) hors rôles supplémentaires	295 744 241	307 278 271	11 534 030	3,90%
Dotation unique spécifique de Taxe Professionnelle de TP	2 438 185	758 831	-1 679 354	-68,88%
Dotation pour Réduction Création d'Établissements	76 785	25 830	-50 955	-66,36%
Dotation de Compensation des exonérations accordées en Zone d'aménagement du territoire	182 764	56 574	-126 190	-69,05%
Dotation de Compensation des exonérations de CVAE	27 254	18 263	-8 991	-32,99%
Dotation de Compensation des exonérations de TH et TFPNB	3 608 726	5 063 115	1 454 389	40,30%
Dotation de Compensation de la Réforme de la Taxe Professionnelle (DCRTP)	33 466 429	33 466 429	0	0,00%
Fonds National de Garantie Individuelle de Ressources (FNGIR)	63 647 578	63 647 578	0	0,00%
Total hors rôles supplémentaires	399 191 962	410 314 891	11 122 929	2,79%
Total rôles supplémentaires	3 435 093	3 413 433	-21 660	-0,63%
Total	402 627 055	413 728 324	11 101 269	2,76%

Entre 2016 et 2017, le produit des impositions directes et des compensations a progressé de +2,8 %.

Cette augmentation nette s'explique par :

> des produits des contributions directes en progression de +11,51 M€, soit +3,9 % répartis comme suit :

Libellé	2016	2017	Évolution en € 2017/2016	% Évolution 2017/2016
Cotisation foncière des entreprises	119 396 765	121 985 422	2 588 657	2,17%
Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises	59 927 475	67 212 487	7 285 012	12,16%
Taxe sur la surface commerciale	12 823 688	12 171 307	-652 381	-5,09%
Impositions forfaitaires sur les entreprises de réseau	3 555 974	3 804 359	248 385	6,99%
Total impôts économiques	195 703 902	205 173 575	9 469 673	4,84%
Taxe d'habitation	102 679 219	104 713 576	2 035 884	1,98%
Taxe foncière sur les propriétés non bâties	100 841	101 523	682	0,68%
Taxe additionnelle à la taxe foncière sur les propriétés non bâties	695 372	703 030	6 131	0,88%
Total impôts ménages	103 475 432	105 518 129	2 042 697	1,97%
Total des impôts	299 179 334	310 691 704	11 512 370	3,85%

- **l'effet revalorisation des bases de 0,4%** a généré un produit supplémentaire de **+0,88 M€** (dont +465 411 € au titre de la CFE, +409 152 € au titre de la TH, +403 € sur la TFPNB et +2 781 € sur la TAFPNB);

- **un effet variation positive physique des bases** qui a entraîné un produit supplémentaire de **+3,78 M€** (dont +2,19 M€ de CFE et +1,58 M€ de TH);

- un produit de **CVAE** en progression de **+7,28 M€**;

- un produit de **TASCOM** en diminution de **-0,65 M€**;

- un produit d'**IFER** en progression de **+0,25 M€**;

- une baisse des rôles supplémentaires perçus de **-0,02 M€**.

> une **baisse des allocations compensatrices d'exonérations fiscales de -0,41 M€** qui jouent le rôle de variables d'ajustement des dotations.

Les recettes de la **taxe de séjour métropolitaine**, qui s'applique sur l'ensemble du territoire de Bordeaux Métropole depuis le 1^{er} janvier 2016, **s'élèvent pour 2017 à 5,02 M€** (contre 4,76 M€ en 2016) et confirment l'attractivité touristique du territoire métropolitain (+5,5%). Pour rappel, ces recettes intègrent 0,66 M€ de reversements par les opérateurs Internet.

Le Versement Transport (VT)

Sur la base du taux de 2% qui s'applique depuis 2011 sur le territoire de la Métropole, **le produit du VT s'élève en 2017 à 177,39 M€ et la compensation versée par l'État pour relèvement du seuil d'assujettissement de 9 à 11 salariés à 1,72 M€, soit un produit total de 179,11 M€**. La progression de +3,5% par rapport à 2016 confirme une dynamique retrouvée de la masse salariale sur le territoire.

Il convient cependant de noter que dans le produit du VT de 177,39 M€ enregistré en 2017 figure un surplus de 0,09 M€ de 2016. De plus, un surplus de produit 2017 par rapport au produit à recevoir enregistré sur 2017 et contrepassé sur 2018 a été encaissé pour un montant de 0,16 M€, **portant ainsi le produit fiscal définitif de VT véritablement imputable à l'exercice 2017 à 177,46 M€**.

Le produit total (produit fiscal + compensation liée au relèvement du seuil des personnes assujetties au VT) **ainsi corrigé (179,19 M€) progresse de +3,9% en 2017 par rapport à 2016**.

Au niveau du compte agrégé de l'ensemble des budgets, hors produits de cession, reprises de provisions et résultats antérieurs reportés (1 114,5 M€), **il représente 16,1% des recettes réelles de fonctionnement** (contre 15,4% en 2016).

Versement transport :

179 185 379 €
en hausse de +3,9%

La Taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM)

En 2017, le produit de la TEOM s'est élevé à **93,45 M€**, contre **91,46 M€** en 2016, soit **une progression de +2,2%**, contre +9,3% en 2016 année d'augmentation des taux et +2,7% en 2015 à taux constants.

Cette progression de +1,99 M€ découle de l'effet cumulé de la **variation physique des bases servant d'assiette à cette taxe** pour +1,48 M€, de la revalorisation forfaitaire des valeurs locatives cadastrales de 0,4% à hauteur de +0,36 M€, et des rôles supplémentaires à hauteur de +0,14 M€).

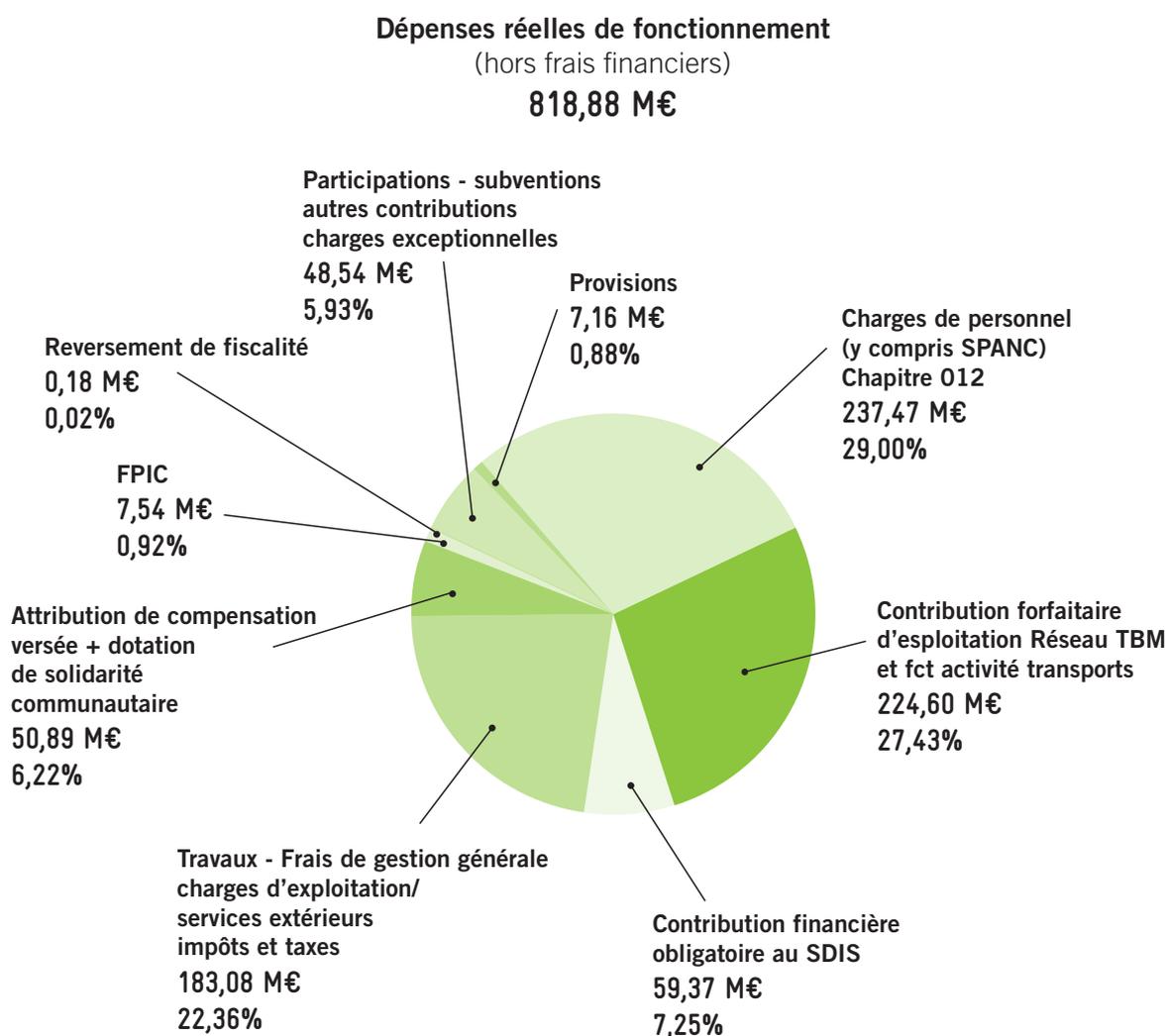
Recettes TEOM :

93 446 032 €
en hausse de +2,2%

Les recettes du réseau TBM

À l'issue de la clôture des comptes de la Délégation de service public (DSP) d'exploitation du réseau de transport en commun, **le total des recettes perçues au titre de l'exercice 2017 s'élève à 76,12 M€**, dont 73,05 M€ de recettes tarifaires, contre 69,38 M€ en 2016, **soit une progression de +10% en un an**, et de +18% depuis 2015. Cette hausse du total des recettes **contribue à augmenter le ratio de couverture** (recettes / dépenses) qui ressort à **34,1% fin 2017** (32,6% en 2016 et 31,5% en 2015), malgré une hausse des dépenses en 2017.

> Des dépenses de fonctionnement maîtrisées, mais fortement impactées par le mécanisme de compensation des dépenses transférées par les communes dans le cadre de la métropolisation.



Hors frais financiers et frais bancaires (19,12 M€), le montant des dépenses réelles de fonctionnement s'élève, tous budgets confondus, à **818,88 M€** (contre 810,19 M€ en 2016). Après une augmentation de +22,9 % en 2016, fortement impactées par le mécanisme de compensation des dépenses transférées par les communes dans le cadre de la métropolisation, la progression au cours de l'exercice 2017 a été à nouveau contenue, avec une hausse globale de +1,1 %.

Hors dépenses de redistribution (AC versée, DSM et FPIC) et hors provisions, les dépenses nettes nécessaires au fonctionnement de notre Établissement, représentent 753,27 M€. Elles sont supérieures de +5,96 % au réalisé de 2016 (710,88 M€), en raison de la hausse des charges de personnel et de la contribution forfaitaire d'exploitation versée au délégataire TBM.

Des charges de personnel en progression de +6,8% liée en partie à l'élargissement du périmètre de mutualisation et des transferts de compétence.

La mise en œuvre du schéma de mutualisation, adopté par le Conseil de Métropole le 29 mai 2015, traduit par la mise en place en 2016 de la mutualisation des services, constitue une étape importante pour la Métropole en matière de périmètre de compétences exercées et des effectifs les exerçant. En 2017, le schéma de mutualisation est entré dans sa seconde phase, tant par un élargissement des fonctions mutualisées pour certaines communes déjà présentes lors de la première phase que par une augmentation du nombre de communes désormais concernées.

Par ailleurs, dans le cadre de la mise en œuvre de la Loi NOTRe du 7 août 2015, des transferts de compétences ont été réalisés par le Département de la Gironde vers Bordeaux Métropole au 1^{er} janvier 2017 entraînant le transfert d'agents au 1^{er} avril.

Globalement, les charges de personnel qui représentent le 1^{er} poste de dépenses de fonctionnement, **se sont élevées à 237,43 M€ en 2017**, soit une **progression de +6,8%** par rapport à 2016 (222,22 M€).

L'élargissement du périmètre de mutualisation et des transferts de compétence liés à la Loi NOTRe ont eu pour conséquence d'augmenter de 4,2 M€ le montant de la masse salariale en 2017, soit +1,9%.

En dehors de cette évolution de périmètre, la masse salariale a été impactée par les mesures suivantes :

- L'accroissement du Glissement Vieillesse Technicité (GVT) à hauteur de +1 %, qui s'est élevé à 2,37 M€,
- La seconde augmentation du point d'indice à compter du 1^{er} février, à hauteur de +0,6 % (0,95 M€),
- L'impact de la réforme « modernisation des parcours professionnels, des carrières et des rémunérations », dite PPCR, pour la part qui a été mise en place au 1^{er} février 2017 (transfert d'une partie du régime indemnitaire vers le traitement indiciaire étendu aux agents de catégorie A et de catégorie C) (2,7 M€),
- L'évolution de près de +0,28 M€ en 2017 de la part employeur du dispositif de prévoyance-mutuelle proposé aux agents de Bordeaux Métropole, en raison, notamment de l'accroissement du nombre d'agents adhérents,
- L'implication de Bordeaux Métropole en matière de politique de l'emploi par le biais de contrats aidés et d'apprentissage (2,3 M€),
- Le recrutement de contractuels sur besoins temporaires. Dans le cadre de la prise en charge de nouvelles compétences pour faire face à des besoins avec une saisonnalité plus marquée (5,3 M€).

Bordeaux Métropole continue d'assurer son rôle de redistribution, malgré la baisse du produit fiscal élargi.

Les **dépenses dites de « redistribution » brutes** de fonctionnement, composées des versements au titre de l'Attribution de Compensation (AC), de la Dotation de Solidarité Métropolitaine (DSM), s'élèvent à **50,90 M€** (contre 57,97 M€ en 2016) et représentent 6,2 % des dépenses totales de fonctionnement hors frais financiers (contre 7,1 % en 2016), dont **17,26 M€ au titre des AC** en fonctionnement et **33,64 M€ de DSM** versées aux communes par Bordeaux Métropole.

En y intégrant également la part métropolitaine du Fonds de Péréquation Intercommunal et Communal (**FPIC**) de **7,54 M€**, **les dépenses brutes totales de redistribution s'élèvent à 58,44 M€** (pour 63,90 M€ en 2016). Elles représentent **7,1 % des dépenses hors frais financiers** (contre 7,9 % en 2016).

La diminution de la redistribution aux communes n'est qu'apparente, elle est liée à **la métropolisation** qui a **conduit la majorité des communes à verser une AC** à la Métropole, alors qu'elles en recevaient une jusqu'en 2015, et qui modifie à nouveau le montant des AC en 2017 avec les nouveaux transferts de compétences et d'équipements et la poursuite de la mutualisation. Ainsi, la redistribution est désormais davantage indirecte, avec le transfert de la dynamique de charges des compétences et équipements transférés ou mutualisés, ou encore les effets indirects sur les dotations et le FPIC, en raison des effets du coefficient d'intégration fiscale (CIF) et du potentiel fiscal. **Depuis 2016, Bordeaux Métropole reçoit des communes une attribution de compensation nette.**

En déduisant des dépenses brutes de redistribution 2017 (58,44 M€) les AC de fonctionnement reçues des communes (93,17 M€), Bordeaux Métropole a reçu **des recettes nettes s'élevant à 34,73 M€.**

De plus, depuis 2017, la partie de l'AC affectée au renouvellement des équipements transférés est comptabilisée en section d'investissement (**ACI**), ce qui permet de neutraliser réellement la part des dépenses d'investissement identifiée dans les transferts de charges. En 2017, le **montant de l'ACI reçue des communes s'élève ainsi à 20,91 M€.** Au final, **l'AC nette totale 2017 perçue par Bordeaux Métropole s'élève à 96,83 M€** (+93,17 M€ d'AC reçue en fonctionnement, +20,91 M€ d'AC reçue en investissement et -17,25 M€ d'AC versée).

S'agissant de la DSM (33,64 M€), affectée par la baisse du produit fiscal élargi perçu par **Bordeaux Métropole**, **Bordeaux Métropole reste une des entités les plus redistributrices au sein des métropoles de plus de 200 000 habitants** (enquête France urbaine de mars 2018), **avec 43,41 €/hab versés en 2017.**

Une métropole solidaire : 43,41 € / hab reversés par Bordeaux Métropole en 2017 aux communes membres au titre de la Dotation de Solidarité Métropolitaine (DSM)

Concernant le **FPIC**, le prélèvement opéré pour le territoire métropolitain au titre du **bloc communal** s'est élevé à **-15,22 M€** (-12,06 M€ en 2016), dont **-7,54 M€ mis à la charge de Bordeaux Métropole** (-5,93 M€ en 2016) et **-7,68 M€** à celle des communes membres (-6,13 M€ en 2016).

Par ailleurs, le droit commun exonère de contribution les communes les plus fragiles. En 2017, cette exonération est totale pour toutes les communes en Dotation de Solidarité Urbaine cible (DSU cible) et les 2 500 premières communes à la Dotation de Solidarité Rurale cible (DSR cible). **Bordeaux Métropole a ainsi pris en charge intégralement les contributions au FPIC des communes de Cenon (-238 960 €), Floirac (-159 526 €) et Lormont (-225 489 €)** du fait de leur éligibilité à la DSU cible, soit un montant total de **-623 975 € intégré dans ce prélèvement de -7,54 M€.**

Un déficit global du réseau TBM qui évolue modérément en 2017 et un taux de couverture en constante amélioration.

À l'issue de l'arrêté des comptes du réseau public de transport de voyageurs et de la 3^e année de fonctionnement de la convention de Délégation de service public conclue avec Kéolis Bordeaux, le montant des dépenses du réseau s'élève, au total, à **222,95 M€** en 2017 (**212,72 M€** en 2016, soit une hausse de +4,8%), dont 221,60 M€ de contribution forfaitaire, et un solde net de 1,35 M€ résultant des engagements contractuels.

Les **recettes totales** perçues s'élèvent à **76,58 M€**, dont 76,12 M€ de recettes reversées par le délégataire (recettes tarifaires, recettes des amendes et de publicité) et 0,424 M€ de recettes perçues directement par Bordeaux Métropole. Elles **progressent de +10%** par rapport à 2016 (69,38 M€).

Le **déficit global s'établit ainsi à 146,37 M€, pour 143,34 M€ en 2016, soit une hausse de +2,11%, qui reste néanmoins bien inférieure à celle constatée en 2014 (17,6%).**

Le taux de **couverture des recettes**, qui était de 31,5% en 2015, puis 32,6% en 2016, **continue de progresser, puisqu'il atteint 34,4% en 2017.**

Une contribution obligatoire au budget du SDIS encadrée par la loi

Concernant la défense contre l'incendie, la contribution obligatoire au SDIS (Service départemental d'incendie et de secours de la Gironde) s'est élevée à **59,37 M€**. Elle augmente de +0,8% par rapport à 2016 (58,90 M€), en application du taux d'évolution associé au projet de loi de finances 2017, faisant suite à une augmentation de +1% en 2016.

Des versements de subventions en hausse suite aux nouvelles prises de compétence de la Métropole

Avec un total de **23,23 M€** (95% du montant prévu au budget primitif), le montant des subventions versées aux organismes publics et aux associations est globalement **supérieur de +29%** aux versements de 2016 (17,99 M€), en raison des compétences transférées en 2017 à la Métropole, comprenant des subventions à verser au GIP gestionnaire du fonds solidarité logement (FSL, 2,4 M€), à l'Agence de développement touristique Gironde et celle versée à l'Office de Tourisme métropolitain (2,7 M€).

En 2017, Bordeaux Métropole a réceptionné **603 demandes de subventions (460 en 2016)** pour une aide au fonctionnement ou à l'organisation de manifestations et actions spécifiques. La forte augmentation du nombre de demandes (+31% par rapport à 2016) s'explique notamment par le développement de la communication sur la mise en œuvre des campagnes de subventions ainsi que par le développement d'appels à projets dans différents domaines de compétences de Bordeaux Métropole. Si le taux de refus qui s'élève à 24% est en augmentation par rapport à 2016 (17%), **le nombre de demandes pour lesquelles une suite positive a pu être donnée (456 demandes) est en augmentation de +20% par rapport à 2016** (379 demandes acceptées). Parmi les 456 demandes pour lesquelles une suite positive a pu être donnée, 10,5% ont été attribuées dans le cadre du vote du budget primitif.

En 2017, les subventions aux organismes de droit privé (16,1 M€) représentent 70% des subventions de fonctionnement mandatées sur l'exercice (83% en 2016).

Les subventions aux personnes de droit privé, que ce soit au titre d'acomptes de subventions attribuées en 2017 ou de soldes de subventions versées antérieurement, sont **en progression de +10%** par rapport à 2016 (**14,9 M€ en 2016**).

Toutefois cette évolution doit être relativisée, compte tenu des nouvelles dépenses liées aux compétences transférées, ou liées à la mutualisation sus-évoquées. Elle témoigne cependant d'un effort soutenu de Bordeaux Métropole en faveur des structures associatives.

Des dépenses courantes de fonctionnement en forte augmentation, nécessaires au fonctionnement des nouveaux services mutualisés

Tous budgets confondus, les dépenses courantes de fonctionnement incluant les frais de maintenance/ exploitation, entretien, charges à caractère général...), s'élèvent à **138,26 M€**. Elles sont en hausse (**+8,7%**) par rapport à 2016 (127,15 M€), cependant la progression est moins importante qu'en 2016 (+62,8%) qui avait été fortement impactée par la 1^{re} vague de mutualisation, sachant par ailleurs que **ces dépenses sont compensées financièrement par les communes par le mécanisme des AC**.

> Des recettes réelles d'investissement à la hausse, sans mobilisation de nouveaux emprunts.

Y compris le résultat d'exploitation affecté en réserves fin 2016 (224,98 M€) qui s'accroît de 40,85 M€, les recettes d'investissement s'élèvent au total à **380,56 M€**, en hausse de **+45,4 %**, en raison notamment de la comptabilisation en subvention d'équipement des **Attributions de Compensation en Investissement (ACI)** reçues des communes qui impactent de 20,9 M€ les recettes d'investissement 2017, et d'une augmentation mécanique des immobilisations financières suite à l'encaissement d'un solde de 27,55 M€ sur une vente de terrain. À noter que notre Établissement n'a pas mobilisé d'emprunt en 2017.

Hors résultat d'exploitation affecté en réserve, les recettes annuelles d'investissement s'élèvent à **155,58 M€**, et comprennent :

- **20,76 M€ de FCTVA** versé par l'État au titre des investissements 2014, montant légèrement supérieur à celui encaissé en 2016 (19,55 M€).
- **20,91 M€ d'Attributions de Compensation en Investissement (ACI)** reçues des communes
- **13,46 M€ de recettes d'amendes de police** qui ont progressé de 40 % par rapport au produit 2016 (9,60 M€).

Pour mémoire, ce produit doit être affecté au financement des opérations d'amélioration des transports en commun et de la circulation routière.

- **21,19 M€ au total de Taxes d'Aménagement (TLE + TA)**. En déduisant les dépenses de restitution de trop perçus de TLE (-0,29 M€), La recette s'élève à **20,91 M€**. En parallèle, les reversements 2017 de TLE/TA aux communes se sont élevés à **6,42 M€** (sur 7,12 M€ soit 90,2 % des montants plafonds reversables). À signaler que ces reversements s'ajoutent également aux dépenses de redistributions détaillées précédemment.
- **48,40 M€ de recettes sur immobilisations financières**, dont 27,55 M€ pour le versement fin 2017 par la SAS Bastide-Niel du solde restant à encaisser par la Métropole au titre de la vente d'un terrain comprenant un paiement en 2 pactes, 12,5 M€ versés par Bouygues Immobilier au titre du dernier pacte restant à encaisser par la Métropole sur la vente en 2010 du terrain d'assise de la ZAC Ginko Berge du Lac et 2,06 M€ de recettes d'annuités 2016 de remboursement d'emprunts versées par Lyonnaise des eaux dans le cadre de l'avenant 7 du contrat de concession d'eau potable.
- **7,25 M€ de crédits délégués par l'État** pour des actions d'amélioration des logements.

> Des dépenses réelles d'investissement en forte progression portées par la dynamique du programme d'équipement.

En hausse de **+27%** par rapport à 2016, le montant global des dépenses d'investissement atteint **619,531 M€**, sachant que ce volume d'investissement dépasse même celui de l'année 2012, où les dépenses furent les plus importantes avec près de 594,9 M€.

Hors programme d'équipement, les autres dépenses d'investissement s'élèvent à 127,91 M€ comprenant :

- **73,76 M€ de remboursement en capital de la dette** (58,24 M€ en 2016), en augmentation de 15,52 M€ générée notamment par le **remboursement** en 2017 à la ville de Bordeaux **des quotes-parts d'emprunts** repris par Bordeaux Métropole dans le cadre du **transfert du Stade Matmut Atlantique** (8,48 M€) et des **équipements fluviaux** (1,16 M€), par la soulte de 2,57 M€ versée au Département de la Gironde dans le cadre du transfert des compétences « tourisme » et « voirie ».
- **42,01 M€ d'immobilisations financières (15,22 en 2016)**, avec notamment : une **créance de 27,55 M€** représentant début 2017 le solde à verser par la **SAS Bastide-Niel** sur une vente de terrains cédés dans le cadre du programme de réalisation des équipements publics de la ZAC Bastide-Niel à Bordeaux, une **avance de trésorerie de 7,8 M€** versée à la SPL **La Fab** pour la réalisation de la ZAC Route de Toulouse sur les communes de Bègles et de Villenave-d'Ornon, une **avance remboursable de 2,96 M€** à la SEML **Route des Lasers**, le versement du **3^e et dernier paiement de la participation au capital de l'Agence France Locale (AFL)** pour **1,35 M€**.

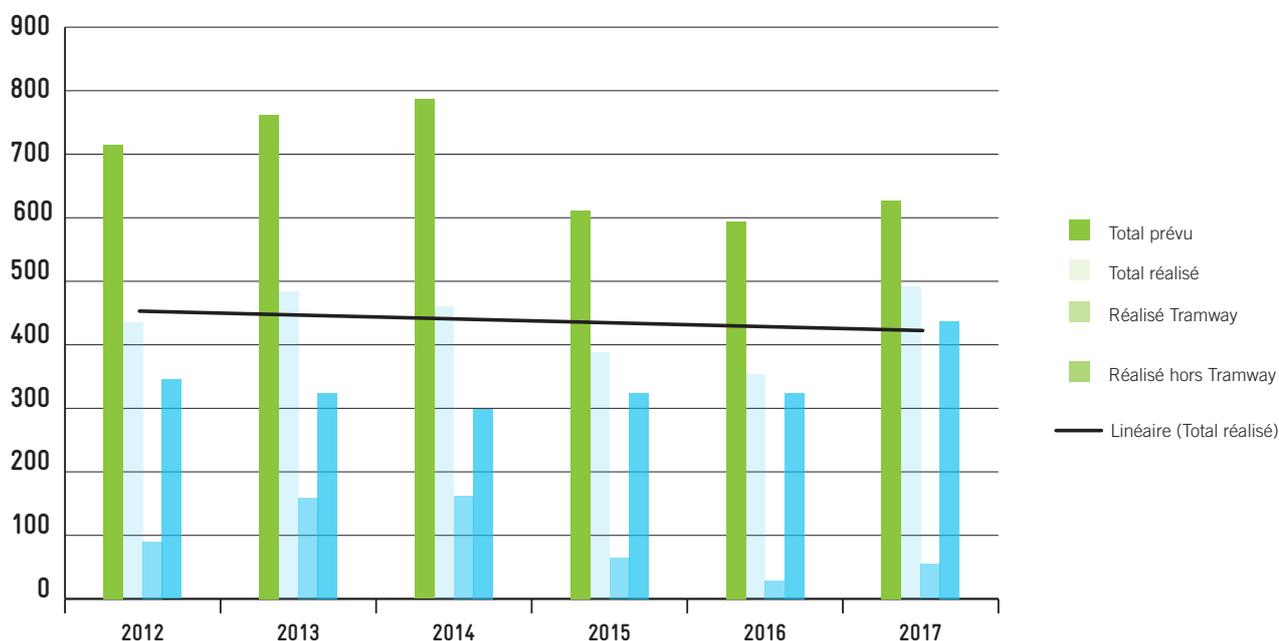
- **7,33 M€ de reversements de dotations et de participations diverses**, au titre des reversements 2017 de Taxe Locale d'Équipement (TLE) et de Taxe d'Aménagement (TA) aux communes.

Le **programme d'équipement (491,62 M€)** représente quasiment 8/10^e des investissements globaux sur l'exercice, avec 79,4% du total des dépenses. Après 3 années consécutives de baisse, la tendance s'inverse avec un volume d'investissements **en hausse de +39,2% par rapport à 2016**, nettement supérieur aux +7,4% d'évolution constatées en moyenne pour les groupements à fiscalité propre (source DGCL). **Le montant du programme 2017 atteint le meilleur score jamais enregistré, dépassant même 2013 (483,71 M€).**

Cette tendance à la hausse se constate aussi bien pour les **investissements directs du tramway** avec des réalisations au budget transport (54,85 M€) qui retrouvent presque leur niveau de 2015 (64,43 M€), que pour les investissements directs hors tramway qui augmentent de +38,9% avec **334,47 M€** réalisés en 2017 contre 240,82 M€ l'année dernière.

À noter la hausse continue depuis 3 ans du poste **des subventions d'équipement versées et fonds de concours** (investissements indirects) qui **s'élève à 102,30 M€ en 2017, en nette progression depuis 3 ans, passant de 70,8 M€ en 2015 à 83,8 M€ (+18,4%) puis 102,3 M€ en 2017 (+22%)**. Ce type de dépenses se traduit par des appels de fonds sur lesquels notre Établissement a peu de maîtrise, notamment au regard des calendriers prévisionnels pluriannuels.

Réalisation du programme d'équipement 2012-2017
en millions d'euros

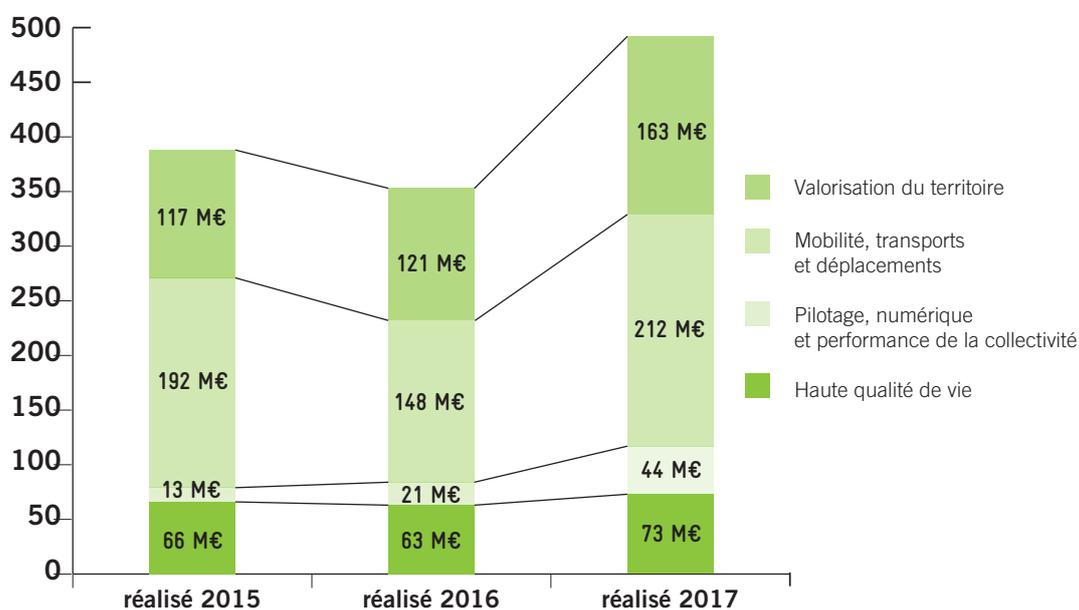


Par rapport au total des crédits prévus au titre du programme d'équipement 2017, le **pourcentage des crédits mandatés ressort à 78,4%, taux record qui n'avait jamais été atteint**, résultat d'une **meilleure évaluation des besoins en crédits budgétaires**, une montée en puissance de la **gestion en AP/CP**, mais également un **volume de mandatement particulièrement soutenu en 2017** (59,46 % en 2016, soit +19 pts en 2017).

Dépenses d'équipement en 2017 :
491 619 157,73 €
2,61 Md€
 de dépenses d'équipement mandatées depuis 2012

Ce fort taux de consommation se vérifie dans tous les domaines de compétence de la Métropole. Il est particulièrement élevé dans le domaine de la **mobilité et des transports qui atteint un taux maximal de 82%**, suivi de la haute qualité de vie (79 % de réalisation des crédits 2017, dont 93 % pour l'assainissement eaux usées), de la valorisation du territoire (77 %).

Programme d'équipement - Evolution 2015/2017



Sur l'exercice 2017, investissements directs et indirects confondus, le **domaine de la « mobilité, transports et déplacements » reste celui sur lequel a été réalisé l'essentiel des dépenses**, soit 212,01 M€ (43,1 % du programme d'équipement), en hausse de +43 % par rapport au réalisé 2016 (148,29 M€).

Concernant le tramway, l'année 2017 aura été marquée par la montée en charge des chantiers de **la ligne D** avec 35,7 M€ consommés au total, y compris les travaux de voirie concomitants. Cette nouvelle ligne de 9,8 km de tracé qui compte 15 stations et 2 parc-relais, s'étendra sur les communes de Bordeaux, Le Bouscat, Bruges et Eysines, la mise en service étant prévue pour fin 2019. Les travaux d'**extension de la ligne C** jusqu'à Villenave-d'Ornon ont également poursuivi leur progression avec 17,5 M€ dépensés en 2017, et 6,3 M€ ont été mandatés pour l'achèvement de l'extension vers Blanquefort.

Le projet de la **desserte de la zone aéroportuaire** a poursuivi son développement avec 1,3 M€ permettant notamment de réaliser les études nécessaires à l'élaboration du dossier d'enquête préalable à la Déclaration d'utilité publique. Ce projet de liaison structurante entre la zone d'activité aéroportuaire et Bordeaux centre se traduira par l'extension sur 5 km de la ligne A entre la station Quatre chemins et l'aéroport de Bordeaux-Mérignac ainsi que par la création d'une liaison bus à niveau de service performant (BNSP) de 16,4 km entre le Haillan et Pessac Bersol.

Par ailleurs, le projet structurant du **Bus à Haut Niveau de Service (BHNS)** reliant Bordeaux à Saint-Aubin de Médoc a généré 1,4 M€ de frais d'étude en 2017, sachant que le Tribunal Administratif de Bordeaux a suspendu la Déclaration d'utilité publique du projet. Convaincue de l'intérêt général de cette opération, Bordeaux Métropole s'est pourvue en cassation auprès du Conseil d'État.

Pour les transports en commun **hors tramway**, il convient de noter que 10,7 M€ ont été consommés pour participer au renouvellement du **parc de bus**.

La construction de **l'atelier bus et tramway Achard** arrive à son terme avec 5,3 M€ dépensés en 2017. De plus, 1,4 M€ ont été dépensés pour finaliser la construction du **dépôt de bus provisoire à Bastide-Niel**.

Les dépenses afférentes **au nouveau système billettique** interopérable, intermodal, performant et évolutif, s'élèvent à **1 M€** en 2017, pour 4 M€ en 2016.

Concernant les **itinéraires structurants d'agglomération**, la contribution aux **travaux d'amélioration de la rocade** s'est élevée à 6,61 M€. Ces crédits ont permis, en partenariat avec l'État, d'initier une nouvelle phase de la mise à 2x3 voies entre les échangeurs 10 et 4.

On constate par ailleurs, une montée en charge des dépenses pour la construction du **pont Simone-Veil** avec 8,5 M€ dépensés en 2017 afin de financer les travaux préparatoires et les premières opérations relatives à la construction de l'ouvrage.

À noter également que 6,7 M€ ont été dépensés cette année pour financer la construction du **parking la salle de spectacle Arena** à Floirac, comprenant 963 places gérées par Parcub.

Les dépenses de **voirie de proximité** ont représenté 48,43 M€ en 2017, en augmentation de 15 M€ par rapport à l'année précédente (33,4 M€). La part des consommations sur les **enveloppes du FIC (fonds de proximité voirie) est de 37,3 M€, en forte hausse par rapport à l'année précédente (24,9 M€)**, et les dépenses d'aménagement de pistes cyclables se sont élevées à 2,5 M€ (1,42 M€ en 2016).

Enfin, toujours dans le domaine de la voirie, les dépenses **d'itinéraires intercommunaux**, notamment dans le cadre des contrats de co-développement, se sont élevées à 17,15 M€, en hausse de +19 % par rapport à 2016 (14,36 M€).

Concernant la gestion des espaces publics, les travaux de la première phase de la **consolidation du pont de pierre** se sont également poursuivis avec **8 M€** dépensés en 2017 afin notamment de réaliser une carapace en gabions s'étendant de la pile P5 jusqu'à l'arche n°16. Les enveloppes de grosses réparations de voirie et d'ouvrages d'art ont été sollicitées pour 2,5 M€, et les travaux pour l'exploitation du pont Chaban-Delmas se sont élevés à 0,9 M€.

Le domaine « **Valorisation du territoire** » représente le 2^e poste de dépense en 2017, avec un montant réalisé de **162,6 M€, en hausse de 34 % par rapport à 2016** (121,3 M€), avec un taux de réalisation de 76,8 % des crédits ouverts en 2017 (211,7 M€).

Les actions en faveur de **l'habitat, du logement et du renouvellement urbain** s'élèvent à 31,13 M€ pour des crédits annuels prévus à 40,4 M€ (soit un taux de réalisation de 77 %), contre 27,06 M€ réalisés en 2016 (en hausse de 15 %), dont 12,4 M€ d'aides pour assurer l'équilibre des opérations, 2,4 M€ versés à Aquitanis pour contribuer à la production de logements ou encore 6,2 M€ de crédits délégués État pour des interventions sur les logements du parc public. Celles réalisées dans le cadre du contrat de ville ont fortement augmenté, passant de 4,12 M€ en 2016 à 7,15 M€ en 2017, dont 0,7 M€ versés aux partenaires des contrats de ville et 6,4 M€ pour favoriser le renouvellement urbain.

Les dépenses réalisées dans le cadre d'opérations **d'aménagement urbain et patrimonial** ont **doublé en 2017**, elles représentent **66,2 M€** (32 M€ en 2016) et atteignent 85 % des crédits annuels prévus (contre 53 % en 2016) par, notamment la réalisation d'études par La Fab (5,8 M€) et des travaux d'aménagement du centre-ville au Bouscat (2 M€) dans le cadre de l'opération 50 000 logements, la poursuite des travaux du PAE Bassins à flot (4,9 M€) à Bordeaux, la participation de notre Établissement à l'opération d'intérêt national Euratlantique (2,46 M€) et à la **ZAC Saint-Jean Belcier** (16,9 M€ en 2017 contre 7,8 M€ en 2016), la participation métropolitaine à la **ZAC Bastide-Niel** (20,6 M€ en 2017 contre 5 M€ en 2016), à l'aménagement du secteur Brazza à Bordeaux (0,5 M€) ou encore à la construction du groupe scolaire à Saint-Vincent-de-Paul (0,6 M€).

Les dépenses pour développer **la politique foncière** sont en forte hausse, elles représentent 15,8 M€ contre 8,09 M€ en 2016, 94 % des crédits ouverts ont été utilisés, dont 9,8 M€ d'acquisitions pour des réserves foncières comprenant l'achat d'un terrain pour mettre en œuvre le projet urbain sur le secteur de Lissandre (3,5 M€) à Lormont et d'une parcelle pour réaliser un programme de logements dans le cadre du développement urbain sur le secteur de la Jallère à Bordeaux (3,9 M€), et 5,1 M€ d'acquisitions immobilières préopérationnelles.

Bordeaux Métropole s'est mise à l'heure de la **grande vitesse** avec l'arrivée de la **LGV** à Bordeaux en 2017, et a versé cette année 5,2 M€ de participation au tronçon Tours-Bordeaux et 1,4 M€ pour participer à la restructuration de la gare Saint-Jean.

Avec 9,2 M€ de dépenses en 2017 (72 % des crédits annuels prévus), **l'aménagement de grands territoires à vocation économique** reste un poste de dépense important, avec notamment l'aménagement de la zone économique de l'**OIM Bordeaux Aéroport** (6 M€), et de l'**OIM Innocampus** (1 M€). Le **soutien aux acteurs de la vie économique**, par des aides à l'implantation ou au développement d'entreprises, s'est élevé à 1,4 M€.

Concernant **l'enseignement supérieur**, 5,6 M€ ont été versés au titre de la participation de Bordeaux Métropole à l'opération **Agglo-campus**, qui vise à rénover et redynamiser les sites universitaires.

Les premiers appels de fonds au titre des investissements communaux sur les **équipements sportifs** financés dans le cadre du règlement d'intervention adopté en 2014 (AP de 15 M€), ont représenté 1,04 M€ en 2017 avec notamment le solde de 0,56 M€ du fonds de concours au financement de la construction du complexe sportif Leysotte à Villenave-d'Ornon, les premiers acomptes de participation à la rénovation du stade Cruchon à Mérignac et du complexe des Tennis de Palmer à Cenon. De plus, 2,7 M€ ont été versés dans le cadre du soutien aux centres de formation de clubs sportifs (Union Bordeaux Bègles et le Football club des Girondins).

En matière de **programmation culturelle**, 15 M€ ont été versés au titre de la participation à la construction de la salle de spectacle Arena à Floirac (contre 30 M€ en 2016) et 0,16 M€ pour l'aménagement de refuges périurbains.

Enfin, au titre du soutien à l'**offre touristique**, la Métropole a versé en 2017 à la SPL SPEBEC un acompte de 3 M€ de participation au projet de rénovation et développement du **parc des expositions** à Bordeaux.

Le domaine « **Haute qualité de vie** » représente le 3^e poste de dépense en 2017, avec un réalisé de **73,35 M€** (pour 93,3 M€ de crédits ouverts), **en hausse de +17 %** par rapport au réalisé précédent (62,6 M€).

Les dépenses **d'eau et assainissement** ont été mandatées à 88 % (48 M€ réalisés pour 53,9 M€ prévus), et le montant réalisé en 2017 augmente globalement de +27 % (37,6 M€ dépensés en 2016).

En **matière d'assainissement des eaux usées** (39 M€ mandatés sur 42 M€ prévus, soit un taux de réalisation de 93 %), les crédits ouverts pour les travaux de **renouvellement des réseaux** ont généré un réalisé de 7,35 M€ (sur 7,4 M€ prévus). Les crédits ouverts pour le **développement des réseaux locaux** (FIC) ont été consommés à hauteur de 2,76 M€ et ceux relatifs à la réhabilitation du **collecteur Lajaunie** à Bordeaux rive droite ont généré des dépenses à hauteur de 0,99 M€.

En ce qui concerne les **ouvrages d'eaux usées**, 2,76 M€ ont été mandatés, dont 1,75 M€ pour réaliser le transfert des effluents initialement connectés à la station d'épuration de Louis Fargue à Bordeaux, sur le bassin versant de la station d'épuration de Clos de Hilde à Bègles. La création de la **ligne D du tramway** a nécessité d'importants travaux de dévoiement de réseaux, avec des dépenses qui se sont élevées au total à **17,66 M€** en raison du rythme soutenu d'avancement des travaux et de nombreuses contraintes techniques rencontrées.

En ce qui concerne **l'assainissement des eaux pluviales** (6,8 M€ mandatés sur 8,7 M€ prévus, soit un taux de réalisation de 78 %), 1,4 M€ ont été dépensés pour la **création et le développement des réseaux structurants**. Le **renouvellement de réseaux** a généré des dépenses à hauteur de 1,46 M€ et les dépenses consacrées à la réalisation du **bassin Nouhau à Villenave-d'Ornon** se sont élevées à 1,13 M€, cette opération devant s'étaler jusqu'en 2020.

Dans le cadre de la recherche des ressources de substitution en eau potable, 1,6 M€ ont été mandatés (sur 2,4 M€ prévus) notamment pour effectuer des forages de reconnaissance sur la commune du Temple dans le cadre du projet de champ captant des Landes du Médoc.

La collecte, le traitement et la valorisation des déchets ont donné lieu à 7,4 M€ de dépenses d'équipement en 2017 (sur 13,3 M€ prévus, taux de réalisation de 55 %), en baisse par rapport à 2016 (12,8 M€) et à 2015 (14,13 M€), l'année 2017 étant une année charnière marquée par la fin de travaux d'aménagement d'envergure, tels que la construction du 3^e dépôt d'Eysines /Le Haillan (-88 % par rapport à 2016), les travaux d'aménagement des vestiaires et bureaux du site de Bègles (-63 %), et l'aménagement du centre de transit de Touban (-72 %). Le déploiement de **l'informatisation de la collecte (projet INDO)** se poursuit avec un montant de dépenses (1,49 M€) en hausse. Concernant les **achats de matériels et équipements**, 3,3 M€ ont été mandatés pour acquérir des **matériels roulants** et 1,36 M€ pour acquérir des bacs individuels de collecte.

Enfin, en matière de **prévention des risques**, **12,38 M€** ont été consacrés en 2017 aux **travaux de confortement des ouvrages de protection contre les inondations fluviomaritimes de la plaine rive droite** (pose de palplanches et génie civil) et d'aménagement, dans le cadre du Programme d'Actions de Prévention contre Inondations de l'estuaire de la Gironde (PAPI).

Le domaine « **Pilotage numérique et performance de la collectivité** » voit son volume **d'investissements doubler et atteindre 43,6 M€ cette année** (pour 63,52 M€ prévus), sachant qu'il avait déjà augmenté de 62 % en 2016 en passant de 13 à 21 M€, conséquence directe des deux phases de mutualisation qui nécessitent d'augmenter les moyens des services, en particulier en matériels et prestations informatiques et en locaux.

Les dépenses d'équipement pour le développement du **numérique et de l'e-administration ont presque triplé**, passant de 10,31 M€ à 28,13 M€ en 2017 sur 32,6 M€ de crédits prévus (taux de réalisation de 86 %). La mutualisation des 13 communes concernées par ce domaine a nécessité de moderniser les environnements de travail (remplacement des postes obsolètes, développement de nouveaux usages...) et de consolider et sécuriser les infrastructures des différentes collectivités, notamment dans un contexte de nouvelles obligations réglementaires. Ont été également réalisées des études et de nouvelles phases de convergence des applications nécessaires aux domaines mutualisés. Ces évolutions qui ont aussi bénéficié à l'infrastructure métropolitaine représentent un total de réalisation de 21,2 M€ (pour des crédits prévus à hauteur de 23,3 M€), dont 3,4 M€ pour les infrastructures, services

centraux et hébergés, 3,7 M€ pour les services numériques et la maintenance applicative, 7,2 M€ pour des postes de travail, 2,5 M€ pour les réseaux et télécommunications.

De même, les dépenses de **bâtiments et mobilier** représentent 7 M€ (sur 11,5 M€ prévus), en baisse de -16 % par rapport à 2016 (8,58 M€). Les besoins en mobilier et logistique des services mutualisés ont donné lieu à 5,9 M€ de dépenses (5,5 M€ en 2016), en grande partie pour réhabiliter le pôle technique métropolitain situé à Bordeaux.

Les dépenses relevant de la **gestion immobilière** (6,6 M€) ont connu une très forte progression cette année (0,45 M€ en 2016), en raison de l'acquisition de **modulaires** destinés à héberger les élèves de l'école Alfred Daney située sur le périmètre des Bassins à flot (5,6 M€).

> Un résultat net de clôture de 54,17 M€, en diminution.

Tous budgets confondus, le Compte administratif 2017 fait ressortir :

- un **résultat brut de clôture de 89,70 M€**, différence entre les recettes annuelles (1,98 Md€) et les dépenses annuelles totales (1,88 Md€), complété de l'excédent antérieur reporté (-3,12 M€).
- un **résultat net de clôture** (après prise en compte des restes à réaliser tant de dépenses que de recettes) **de 54,17 M€** pour 126,55 M€ en 2016, **en forte baisse de 57,2 % par rapport à 2016**, sachant en outre que la baisse constatée depuis 2013 atteint 67,64 %. Cette évolution du résultat net 2017 s'explique notamment par la **volonté de contenir le niveau d'endettement en évitant le recours à l'emprunt** (pas de nouveaux emprunts depuis 2 ans), **par le choix de rembourser de manière anticipée les emprunts** repris des communes et du Département ayant financé les équipements

transférés, par une réalisation record du **programme d'équipement** en 2017 à la fois en taux de réalisation des crédits et en volume qui atteint son niveau le plus élevé depuis 2013.

- De ce résultat net de clôture, il ressort que l'ensemble des sections de fonctionnement génère un excédent cumulé de 264,1 M€, principalement concentré sur le Budget principal (167,7 M€) et l'ensemble des sections d'investissement présente un besoin de financement de 209,9 M€.

Dans une perspective pluriannuelle, il convient de préciser que **le résultat net de 54,17 M€ ne couvre pas globalement les crédits de paiement gérés en autorisations de programme** qui ont été lissés fin 2017 sur les exercices 2018 et suivants (77 M€ pour l'ensemble des budgets).

> Des indicateurs qui confirment une situation financière saine fin 2017, mais une épargne nette qui a tendance à fléchir.

Principaux ratios de gestion	2017	Evolution entre 2016 et 2017
Recettes de fonctionnement (hors cessions)	1 115 449 315,41	-1,13%
Dépenses de fonctionnement (hors frais financiers)	818 876 611,87	1,07%
Epargne de Gestion	296 572 703,54	-6,74%
Charges d'intérêt et frais financiers (chap 66)	19 115 296,24	23,72%
Epargne brute	277 457 407,30	-8,29%
Remboursement en capital de la dette	73 759 855,91	26,66%
Epargne nette	203 697 551,39	-16,63%
Encours de dette (y compris BEA)	615 103 914,37	10,34%
Capacité de désendettement (en années)	2,22	20,32%
Capacité d'épargne (en années)	0,80	3,96%
Encours de dette/Recettes réelles de fonctionnement (en années)	0,55	11,60%
Encours de dette/Recettes fiscales (en années)	1,95	5,88%

Au terme de l'exercice 2017, les indicateurs financiers restent convenables, l'absence de recours à l'emprunt a permis de dégager des marges de manœuvre. La Métropole conserve ainsi une bonne santé financière.

L'épargne nette (autofinancement net), qui représente le montant disponible pour le financement des investissements, s'élève hors produits de cession, tous budgets confondus, à **203,70 M€**, pour 244,32 M€ en 2016, en raison notamment d'une réduction mécanique des recettes de fonctionnement suite à la mise

en œuvre de la part AC en investissement reçues en 2017, soit 20,91 M€. Une fois les **recettes 2016 retraitées** (en enlevant des recettes de fonctionnement la part de l'AC 2016 relative aux investissements à renouveler, soit 14,414 M€), la **réduction de l'épargne nette en 2017 ressort au final à -11,4%**, en raison de la hausse des dépenses d'exploitation, mais également des frais financiers (suite aux remboursements anticipés des emprunts liés aux transferts d'équipement représentant une ponction de 17,29 M€), et par des dotations de l'État qui continuent à se réduire.

> Une dette maîtrisée, sans recours à l'emprunt en 2017, mais un encours qui augmente sous l'effet des emprunts transférés par les communes.

Bien que n'ayant pas emprunté en 2017, **l'encours de la dette** (y compris BEA et PPP) augmente de +10,3 % pour atteindre **615,10 M€ fin 2017**. Il a notablement augmenté sous l'effet des **transferts d'équipements générés par la loi MAPTAM et NOTRe**, le Stade Matmut Atlantique, les équipements fluviaux de la ville de Bordeaux ou encore les routes et la mission tourisme du Département de la Gironde ayant été transférés à Bordeaux Métropole avec les charges financières qui s'y rapportent et tout ou partie de la dette correspondante. Ainsi, en 2017, Bordeaux Métropole a remboursé définitivement 14,6 M€ de capital et 2,7 M€ d'intérêts au titre des transferts de dette réalisés entre 2015 et 2017. Dès lors, notre Établissement a fait le choix de procéder à des remboursements anticipés auprès des collectivités pour ne pas alourdir davantage le poids de la dette.

L'endettement de Bordeaux Métropole est constitué pour 469,46 M€ d'emprunts bancaires et pour 145,64 M€ d'encours liés au BEA Laure Gatet et au contrat de partenariat du Stade Matmut Atlantique, et comprend près de 77 % de dette à taux fixe. De plus, le profil

d'exposition de la dette métropolitaine présente un profil sécurisé avec 93,1 % de l'encours classé dans la catégorie 1-A associé à un risque nul.

La **durée de vie moyenne** de la dette s'élève à **7 ans et 5 mois contre une moyenne de 7 ans et 6 mois pour l'ensemble des métropoles**.

L'**annuité brute** de la dette s'élève en 2017 à **92,88 M€** (73,76 M€ de capital et 19,12 M€ d'intérêts et autres charges financières) contre 73,69 M€ en 2016.

La **dette par habitant ainsi que l'annuité par habitant passent ainsi de 719€ à 781€ en 2017 pour la dette et de 94€ à 118€ pour l'annuité**. À titre de comparaison, le premier ratio reste nettement **inférieur à la moyenne observée sur l'ensemble des métropoles (889€ en 2017)**. Quant à l'annuité par habitant, elle se situe légèrement au-dessus de l'ensemble des métropoles à 111 €.

Enfin, l'indicateur relatif à la **capacité de désendettement augmente légèrement**, pour atteindre seulement **2,2 années** à la fin de l'exercice contre 1,8 en 2016.

La capacité de désendettement s'établit à

2,2 années

au 31 décembre 2017 (pour 1,84 année en 2016 et 1,92 année en 2015)

> Dans un contexte budgétaire toujours plus contraint, la Métropole devra rester vigilante pour maintenir sa capacité d'intervention à un niveau soutenu.

Après 5 années de baisses des dotations de l'État et de financement croissant de la péréquation nationale ayant amputé de 209 M€ les ressources de notre Établissement, et après une profonde transformation institutionnelle dans le cadre de la métropolisation, la santé financière de la Métropole reste très saine à fin 2017. En effet, même si l'épargne nette marque un recul de -11 % par rapport à 2016, les efforts de gestion poursuivis, conjugués à une absence de recours à l'emprunt ces deux derniers exercices, permettent de préserver une capacité de désendettement autour de 2 ans, très éloignée donc du plafond désormais fixé par la loi à 12 ans.

Cette adaptation de notre Établissement ne s'est pour autant pas faite au détriment de sa capacité à faire, puisque 2017 constitue une année record en matière d'exécution des crédits d'équipement, avec un taux de réalisation supérieur à 78 % et un montant investi de près de 620 M€ tous budgets confondus. La progression de 27 % des dépenses d'équipement de la Métropole entre 2016 et 2017, a ainsi été 2 fois supérieure à l'évolution des dépenses d'équipement des blocs métropolitains.

Cette bonne gestion a également permis à la Métropole d'assurer son rôle de redistribution aux communes, atténuant en partie les baisses de dotations subies grâce au pacte financier et fiscal adopté en 2015. Ce pacte a permis de conserver la 2^e Dotation de Solidarité en € par habitant et une plus grande prise en charge du FPIC par la Métropole en raison de la meilleure intégration intercommunale. En outre, le transfert de la dynamique de charges à Bordeaux Métropole dans le cadre de la métropolisation, mais aussi les reversements de Taxe d'Aménagement et la possibilité d'imputer une part de l'Attribution de Compensation en investissement, sont également venus conforter l'épargne des communes.

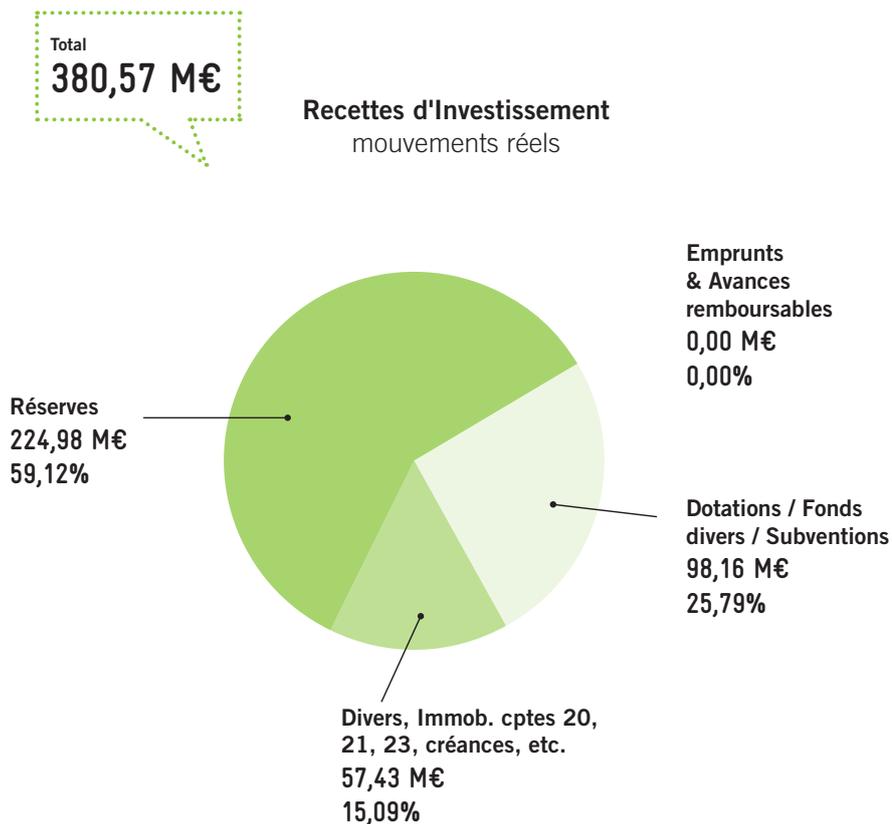
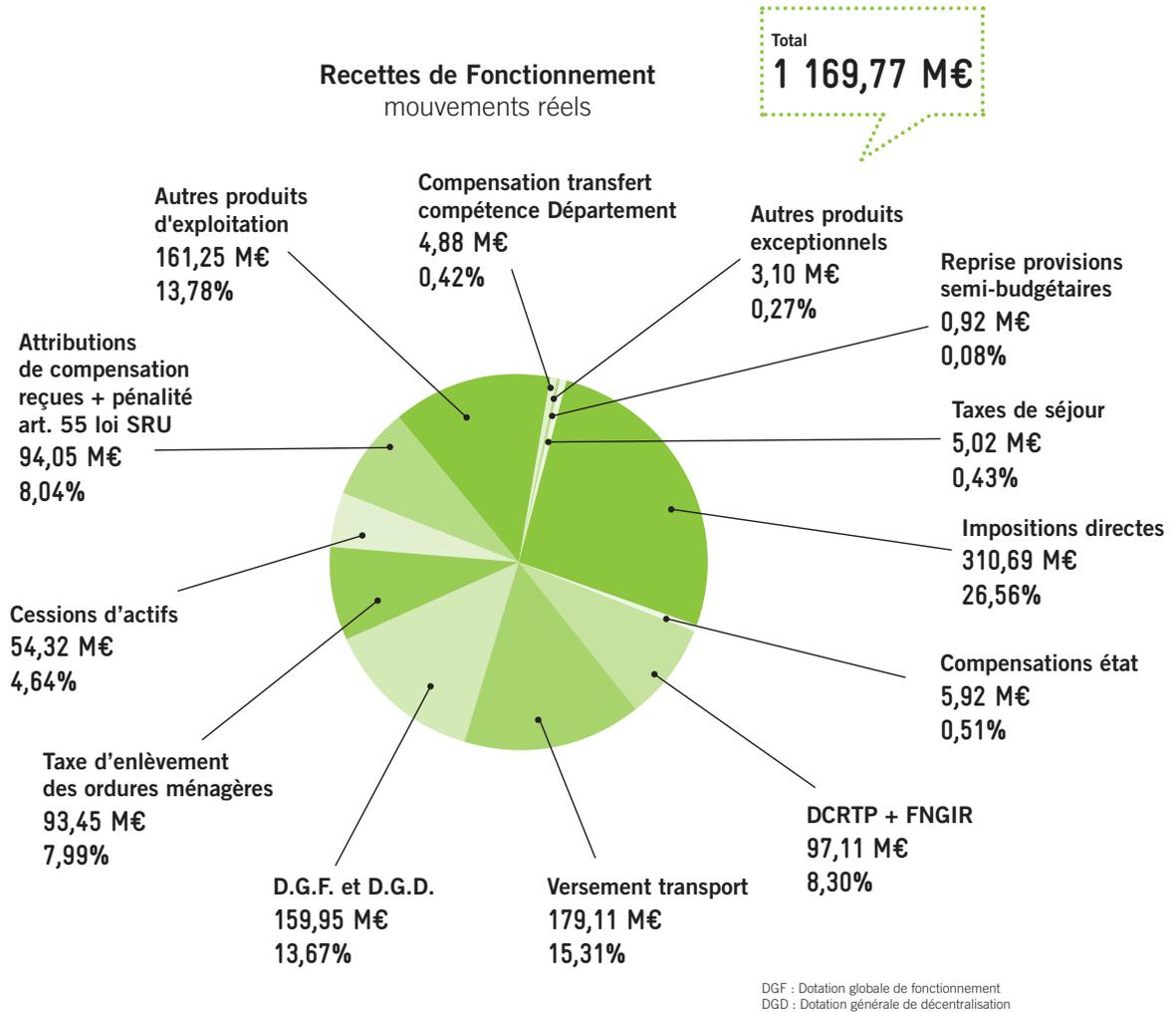
Pour autant, il conviendra d'être vigilant à l'avenir. En effet, pour la première fois, le résultat net de 54 M€ (en baisse de -57 %) ne suffit pas pour couvrir globalement les crédits gérés en autorisation pluriannuelle qui ont été lissés fin 2017 sur les exercices 2019 et suivants (77 M€ pour l'ensemble des budgets). De plus, l'évolution tendancielle des ratios d'épargne, même s'ils demeurent très bons et que leur diminution est liée pour partie aux mouvements de remboursement de dettes des communes et du Département, est orientée à la baisse.

Au regard des contreparties prévues au titre de la contractualisation instaurée par la loi de programmation des finances publiques pour 2018-2022, notre Établissement devra s'attacher à contenir ses dépenses de fonctionnement au maximum à +1,35 % par an (y compris ses dépenses de personnel), mais également à optimiser tant la gestion de toutes ses recettes que la programmation des investissements au regard des priorités retenues, afin de maintenir un niveau d'épargne suffisant pour faire face à ses engagements en matière de besoin de financement et de capacité de désendettement.

ANNEXES

- Recettes de fonctionnement/d'investissement
- Dépenses de fonctionnement/d'investissement
- Budgets agrégés de Bordeaux Métropole
- Données synthétiques de la situation financière
- Encours et évolution de la dette
- Dépenses d'équipement mandatées de 2012 à 2017
- Répartition de dépenses d'équipement mandatées

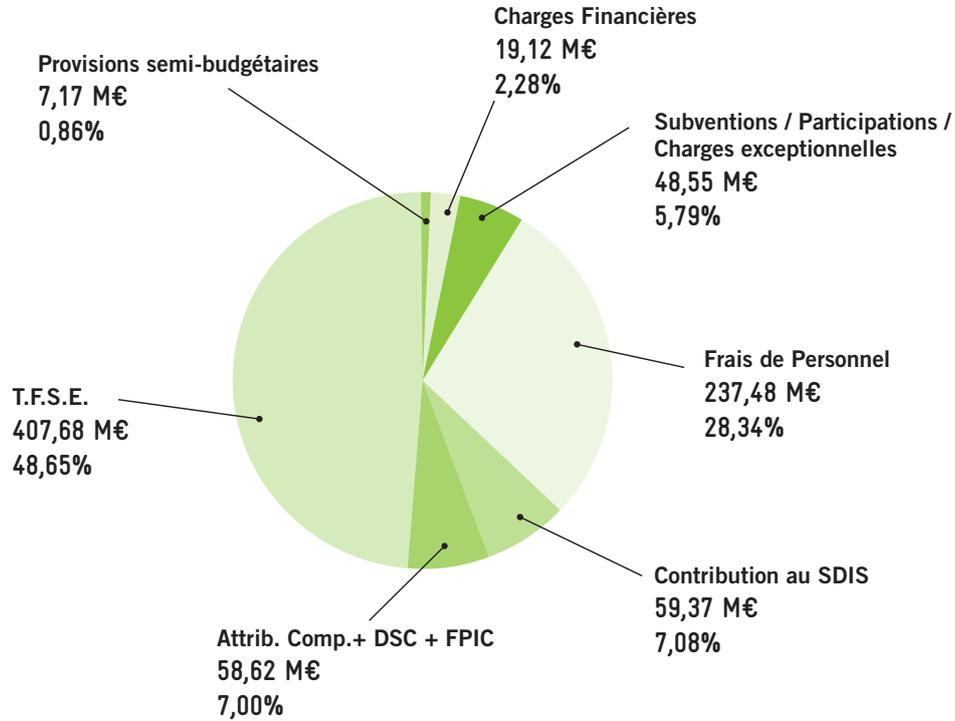
RECETTES



DÉPENSES

Dépenses de Fonctionnement mouvements réels

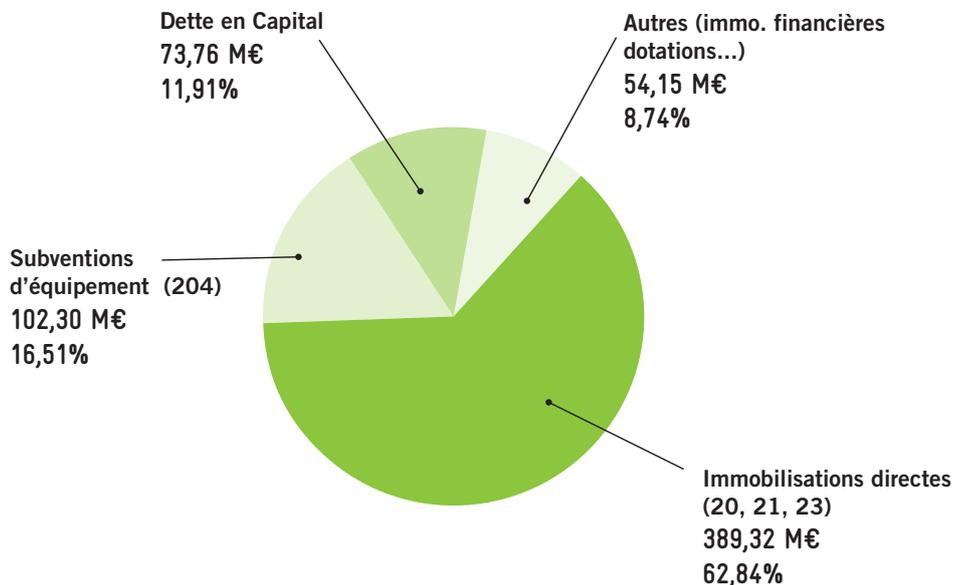
Total
837,99 M€



SDIS : Service départemental d'incendie et de secours
DSC : Dotation de solidarité communautaire
TFSE : Travaux, fournitures et services extérieurs

Total
619,53 M€

Dépenses d'Investissement mouvements réels



BUDGETS AGRÉGÉS DE BORDEAUX MÉTROPOLE

> Synthèse de 2012 à 2017

	2012	2013	2014	2015	2016	2017
Recettes réelles de fonctionnement	994 733 924,21	1 049 045 059,17	982 521 660,13	1 027 654 032,38	1 141 611 514,74	1 169 773 100,57
Recettes réelles de fonctionnement (hors produits de cessions)	980 810 611,68	1 024 800 538,78	969 413 141,08	997 389 283,92	1 128 195 651,80	1 115 449 315,41
Dont : produits fiscaux (y compris compensations fiscales)	275 482 894,00	302 123 992,60	295 767 228,00	303 388 516,00	303 074 863,00	315 855 486,00
Fonds National de Péréquatation pertes produit TP Ets France Télécom	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
DCRTP + FNGIR	97 304 502,00	97 114 007,00	97 114 007,00	97 114 007,00	99 552 192,00	97 872 838,00
Versement transports	154 740 611,73	162 357 297,66	157 489 616,91	166 648 158,25	173 136 206,38	175 668 007,95
TEOM	76 339 730,00	79 187 355,60	81 499 147,00	83 687 300,00	91 355 794,00	93 446 032,00
Attribution de compensation versée par communes	14 478 966,00	14 478 965,00	14 478 965,00	15 222 975,00	113 187 707,00	93 169 428,00
Pénalité versée par communes art. 55 Loi SRU (logts. Sociaux)	171 233,54	284 741,53	217 014,79	196 950,19	272 858,06	690 274,85
Produits de cessions	13 923 312,53	24 244 520,39	13 108 519,05	30 264 748,46	13 415 862,94	54 323 785,16
Remboursement par l'État de TVA versée à tort par Bordeaux Métropole	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Soulte versée par le CG33 pour transfert à Bordeaux Métropole voirie départ^o	1 082 655,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Depenses courantes de fonctionnement (hors frais financiers)	638 711 942,41	646 148 502,79	672 292 073,77	659 485 235,70	810 190 758,90	818 876 611,87
Dont : personnel	119 678 166,70	125 373 435,76	132 192 744,04	132 918 414,71	222 288 665,39	237 477 035,45
Prix forfaitaire d'exploit. y.c T.P. Réseau transports	176 762 875,33	185 722 791,00	208 351 436,28	206 772 143,86	209 078 673,83	224 600 000,00
Contribution financière au SDIS	56 270 266,16	57 508 608,76	57 968 142,05	58 315 950,90	58 899 110,41	59 370 303,29
Attribution de compensation versée aux communes	53 887 465,01	54 802 127,16	55 793 041,27	54 546 312,00	24 214 035,00	17 255 702,00
Prélèvement sur T.P. au profit du F.D.P.T.P.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Fonds de péréquatation recettes fiscales interco ^o & communales (FPIC)	667 038,00	1 826 133,00	3 220 433,00	4 127 242,00	5 930 819,00	7 540 356,00
Autres restitutions de fiscalité au titre dégrèvements (tascom,...)	31 338,77	186 891,97	1 559 390,72	104 435,64	7 754,90	187 189,37
Dotation de solidarité communautaire	34 184 390,63	35 354 639,58	35 523 957,10	34 633 470,35	33 756 391,37	33 643 085,12
Subvention d'équipement & fonds de concours	0,00					
Résultat brut	356 021 981,80	402 896 556,38	310 229 586,36	368 168 796,68	331 420 755,84	350 896 488,70
Résultat brut hors produit de cessions	342 098 669,27	378 652 035,99	297 121 067,31	337 904 048,22	318 004 892,90	296 572 703,54
Intérêts (avec paiement ICNE en N+1 compris) et frais financiers divers	13 310 882,44	15 632 369,51	18 305 420,82	20 101 417,96	15 450 969,91	19 115 296,24
Épargne brute	342 711 099,36	387 264 186,87	291 924 165,54	348 067 378,72	315 969 785,93	331 781 192,46
Épargne brute hors produits de cession	328 787 786,83	363 019 666,48	278 815 646,49	317 802 630,26	302 553 922,99	277 457 407,30
Remboursement dette en capital	48 546 935,84	49 447 771,77	58 069 376,49	63 193 960,56	109 211 962,43	59 162 063,59
Indemnités et remboursements sur autof.			6 200 641,50	34 619 043,35	0,00	14 597 792,32
Annuités d'emprunt (Capital + frais financiers)	61 857 818,28	65 080 141,28	82 655 445,95	79 956 096,06	73 686 132,34	92 875 152,15
Autres remboursement de dettes				37 958 325,81	50 976 800,00	
Autofinancement courant	294 164 163,52	337 816 415,10	233 854 789,05	250 254 374,81	206 757 823,50	258 021 336,55
Autofinancement courant hors produit des cessions	280 240 850,99	313 571 894,71	220 746 270,00	219 989 626,35	193 341 960,56	203 697 551,39
Ressources d'investissement	145 621 251,00	145 517 459,03	217 455 051,40	183 708 971,62	77 680 183,63	155 584 499,41
Dont : emprunts & avances	65 000 000,00	60 000 000,00	120 000 000,00	100 000 000,00	5 000 000,00	0,00
Dont : emprunts refinançant indemnités	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Depenses réelles investissement (- cpte 16)	448 942 949,65	493 913 526,27	469 036 708,17	468 787 330,74	378 474 320,39	545 771 426,38
Dont : dépense d'équipement (20, 21, 23 & 204 à compter de 2006)	435 740 714,67	483 709 390,19	460 613 609,20	388 219 582,15	353 313 368,27	353 313 368,27
Pour mémoire : dépense d'équipement avec subvention d'équipement en section de fonctionnement	435 740 714,67	483 709 390,19	460 613 609,20	388 219 582,15	353 313 368,27	353 313 368,27
Variation du fonds de roulement	-9 157 535,13	-10 579 652,14	-17 726 867,72	-34 823 984,31	-94 036 313,26	-132 165 590,42
Fonds de roulement initial (corrige* le cas échéant)	393 939 266,93	384 781 731,80	374 202 079,66	356 475 211,94	321 651 227,63	227 614 914,37
Fonds de roulement final	384 781 731,80	374 202 079,66	356 475 211,94	321 651 227,63	227 614 914,37	95 449 323,95

	2012	2013	2014	2015	2016	2017
Ratios						
Épargne brute / prod. de fonctionnement (hors produit des cessions)	33,52%	35,42%	28,76%	31,86%	26,82%	24,87%
Autofinancement courant / prod. Fonct. (Hors produit des cessions)	28,57%	30,60%	22,77%	22,06%	17,14%	18,26%
Annuité emprunt/ produits de fonctionnement (hors produit des cessions)	6,31%	6,35%	8,53%	8,02%	6,53%	8,33%
Emprunts exercice / dépenses équipement	14,92%	12,40%	26,05%	25,76%	1,42%	0,00%
Fdr / (charges courantes fct. + Annuité dette) en jours	198	189	170	157	93	38
Autofinancement brut/ recettes de fonctionnement agrégées (hors produit des cessions)	33,52%	35,42%	28,76%	31,86%	26,82%	24,87%
Encours dette au 31/12 de l'ex./ Recettes de fonctionnement agrégées hors produit des cessions	55,07%	53,63%	62,45%	61,14%	49,41%	55,14%
Encours dette au 31/12 de l'ex./ Epargne brute hors produit de cessions (années)	1,64	1,51	2,17	1,92	1,84	2,22
Encours dette au 31/12 de l'ex./ Epargne brute hors produit de cessions (années) en ne tenant pas compte subv. Equip. & Fds de concours	1,64	1,51	2,17	1,92	1,84	2,22
Encours dette au 31/12 de l'ex./ Epargne brute (années) (hors produit des cessions et produits exceptionnels (remb ^o par l'État TVA versée à tort par Bordeaux Métropole et soulte versée par le CG33 pour transfert voirie départementale)						
Charges de fonctionnement	652 022 824,85	661 780 872,30	690 597 494,59	679 586 653,66	825 641 728,81	837 991 908,11
Produits de fonctionnement (hors produit des cessions)	980 810 611,68	1 024 800 538,78	969 413 141,08	997 389 283,92	1 128 195 651,80	1 115 449 315,41
Encours dette	540 125 050,44	549 651 672,30	605 390 579,59	609 756 970,41	557 443 037,61	615 103 914,37

DONNÉES SYNTHÉTIQUE DE LA SITUATION FINANCIÈRE DE BORDEAUX MÉTROPOLE

> Tous budgets confondus - Budget principal & Budgets annexes

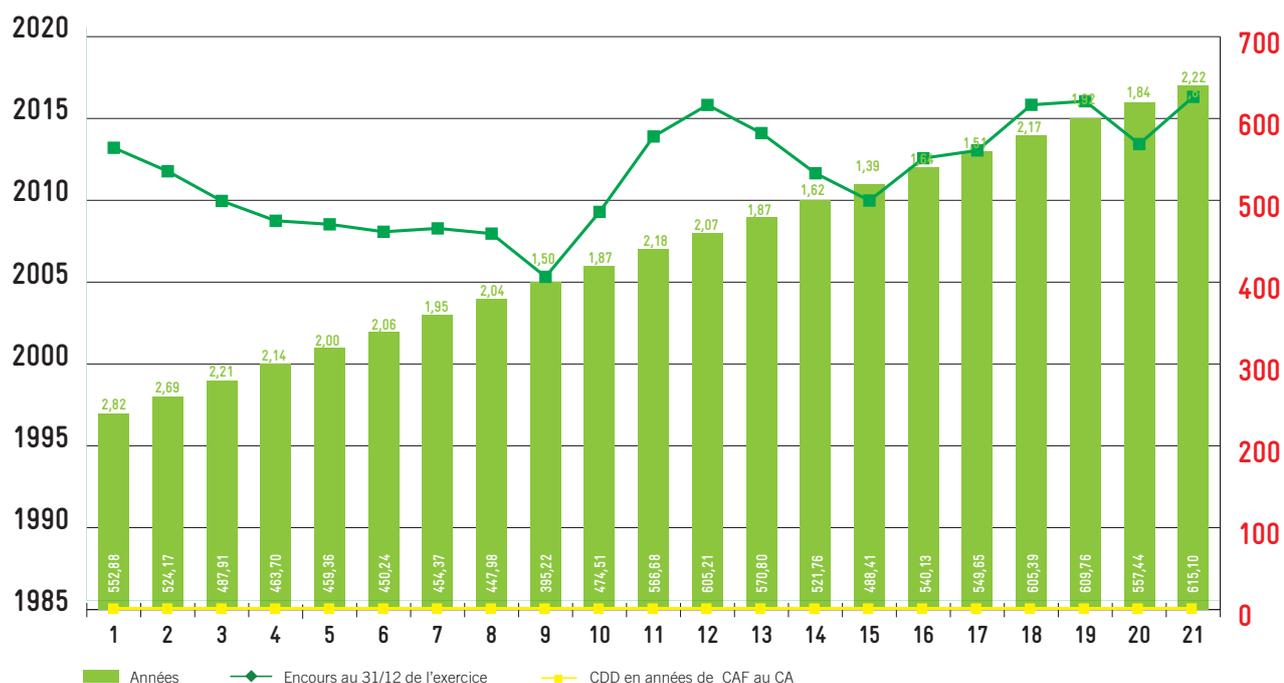
Article R.2313-1 du CGCT

	Population	740 881	751 415	774 929	787 107	Mouvements réels				
N° Ratio	RATIOS	C.A. 2014	C.A. 2015	C.A. 2016	C.A. 2017	Observations	C.A. 2014	C.A. 2015	C.A. 2016	C.A. 2017
1	Dépenses réelles de Fonctionnement Population	932,24	904,41	1065,44	1064,65		690 677 501,73 740 881	679 586 653,66 751 415	825 641 728,81 749 929	837 991 908,11 787 107
2	Produit des impositions directes Population	387,60	393,65	386,07	394,73	Pleine application du nouveau régime de fiscalité depuis 2011 (CET) avec rôles supplémentaires deTP	287 163 767,00 740 881	295 796 759,00 751 415	299 179 334,00 749 929	310 691 704,00 787 107
3	Recettes réelles de Fonctionnement Population	1 308,46	1327,35	1455,87	1417,15	Hors produits de cession (compte 775)	969 413 141,08 740 881	997 389 283,92 751 415	1 128 195 651,80 749 929	1 115 449 315,41 787 107
4	Dépenses d'équipement brut Population	495,06	398,76	326,59	448,78	Taux d'équipement Comptes 21 et 23	366 779 363,57 740 881	299 633 965,86 751 415	253 085 351,83 749 929	353 235 488,50 787 107
5	Encours de la Dette au 31 décembre de l'exercice Population	817,12	811,48	719,35	781,47		605 390 579,59 740 881	609 756 970,41 751 415	557 443 037,61 749 929	615 103 914,37 787 107
6	Dotation Globale de Fonctionnement (D.G.F.) Population	262,18	236,36	208,71	203,21		194 243 739,00 740 881	177 603 096,00 751 415	161 738 416,00 749 929	159 950 234,88 787 107
6 bis	Dotation Globale de Fonctionnement (D.G.F.) Population D.G.F. (Avec résidences secondaires)	260,03	234,30	209,96	204,42		194 243 739,00 747 012	177 603 096,00 758 021	161 738 416,00 758 021	159 950 234,88 782 465
7	Dépenses de Personnel Dépenses réelles de Fonctionnement	19,14 %	19,56 %	26,92%	28,34%		132 192 744,04 690 677 501,73	132 918 414,71 679 586 653,66	222 288 665,39 825 641 728,81	237 477 035,45 837 991 908,11
8	Contributions Directes Potentiel Fiscal	50,67 %	52,23 %	50,31%	62,35%	Coefficient de mobilisation du potentiel fiscal (*) Sur la base du Potentiel Fiscal et population figurant sur fiche D.G.F. année 2015	(*) 287 163 767,00 566 764 306,00	(*) 295 796 759,00 566 319 008,00	(*) 299 179 334,00 594 679 630,00	(*) 310 691 704,00 498 269 185,00
9	Dépenses réelles de Fonctionnement +Remboursement annuel dette en Capital Recettes réelles de Fonctionnement	77,88 %	77,94 %	78,34%	81,74%	Hors renégociation de dette en capital Hors produits de cession (compte 775)	754 947 519,72 969 413 141,08	777 399 657,57 997 389 283,92	883 876 891,24 1 128 195 651,80	911 751 764,02 1 115 449 315,41
10	Dépenses d'équipement brut Recettes réelles de Fonctionnement	37,84 %	30,04 %	22,43%	31,67%	Taux d'équipement Hors produits de cession (compte 775)	366 779 363,57 969 413 141,08	299 633 965,86 997 389 283,92	253 085 351,83 1 128 195 651,80	353 235 488,50 1 115 449 315,41
11	Encours de la Dette au 31 décembre de l'exercice Recettes réelles de Fonctionnement	62,45 %	61,14 %	49,41%	55,14%	Hors produits de cession (compte 775)	605 390 579,59 969 413 141,08	609 756 970,41 997 389 283,92	557 443 037,61 1 128 195 651,80	615 103 914,37 1 115 449 315,41
11 bis	Encours de la Dette au 31 décembre de l'exercice Autofinancement brut	2,17	1,92	1,84	2,22	Hors produits de cession (compte 775)	605 390 579,59 278 735 639,35	609 756 970,41 317 802 630,26	557 443 037,61 302 553 922,99	615 103 914,37 277 457 407,30

ENCOURS ET ÉVOLUTION DE LA DETTE

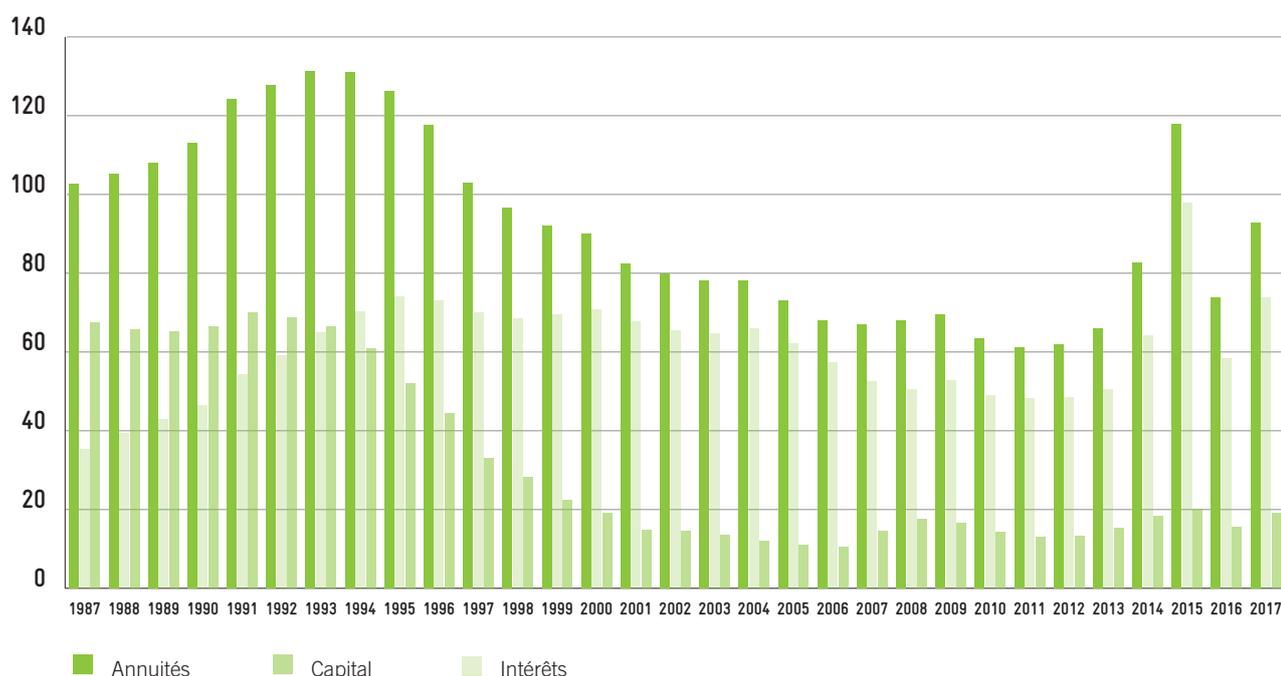
> Encours de la dette

Capacité d'autofinancement exprimé en nombre d'années de CAF sur une base Comptes Administratifs



NB : Ratio calculé en ne tenant pas compte des fonds de concours et subventions d'équipement et à partir de 2001 neutralisation des produits de cession et en 2007 de deux recettes exceptionnelles

> Evolution de la dette



DÉPENSES D'ÉQUIPEMENT MANDATÉES

> de 2012 à 2017

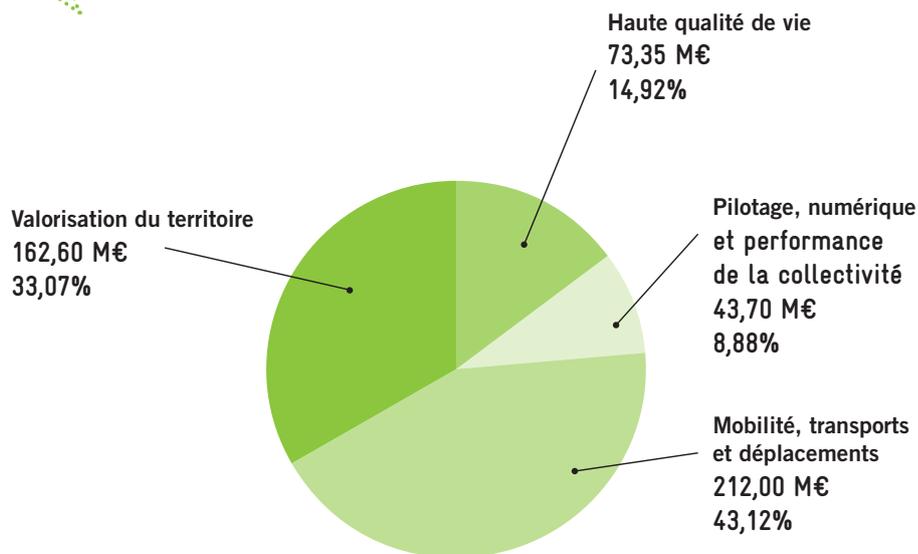
DEPENSES DOMAINES D'ACTION	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2012 à 2017
Budget Principal TTC							
Cimetières	688 600,34	497 404,98	473 242,38	646 401,92	666 177,31	723 098,80	3 694 925,73
Développement économique	2 465 482,81	3 205 484,82	14 465 209,23	12 484 680,53	7 169 691,49	8 309 534,94	48 100 083,82
Enseignement	3 965 218,63	3 342 588,02	5 371 966,28	4 809 772,24	3 394 877,05	1 284 828,62	22 169 250,84
Administration générale - Moyens	14 121 043,18	22 585 581,77	14 142 184,14	11 862 462,22	20 581 487,92	41 787 610,21	125 080 369,44
Urbanisme et Habitat	39 506 194,40	25 138 584,96	34 794 875,37	40 330 721,07	35 256 319,25	67 695 542,08	242 722 237,13
Incendie et secours	1 152 786,60	1 037 819,44	1 039 790,37	923 578,94	1 284 557,52	1 269 834,76	6 708 367,63
Halles et marchés	88 583,88	115 240,86	51 024,86	1 123 979,18	542 837,92	781 063,44	2 702 730,14
Ordures ménagères (bâtiments compris)						0,00	0,00
Assainissement pluvial	17 474 515,66	16 619 182,60	14 891 152,00	9 876 482,71	9 041 940,40	5 131 463,41	73 034 736,78
Autres transports (transports fluviaux, maritimes, aériens, ferroviaire, routiers, nationaux)	36 104,60	2 815 375,62	3 222 759,66	2 373 017,46	901 666,95	3 646 706,78	12 995 631,07
Transports (Aménagements de voirie)	2 359 776,96	4 799 625,41	3 397 093,61	6 079 821,49	7 920 689,19	13 286 831,94	37 843 838,60
Voie	120 011 612,17	92 395 075,80	79 128 855,10	69 970 546,58	73 658 676,73	92 940 079,22	528 104 845,60
Voie (bâtiments)	7 334 401,30	861 976,82	352 287,22	59 475,88	269 205,05	2 496 867,59	11 374 213,86
Interventions sociales - sports, jeunesse et cultures	51 208,92	25 108,60	10 756,80	737 830,70	465 716,81	1 329 504,85	2 620 126,68
Autres réseaux	2 108 052,95	1 108 564,82	1 094 010,05	1 182 441,63	1 555 906,57	4 850 047,53	11 899 023,55
Eau et Préservation milieu naturel	200 333,26	1 912 563,07	2 103 830,78	3 727 623,98	3 171 910,43	16 688 464,02	27 804 725,54
Eau industrielle	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
BUDGET PRINCIPAL - TOTAL INVESTISSEMENTS DIRECTS	211 563 915,66	176 460 177,59	174 539 037,85	166 188 836,53	165 881 660,59	262 221 478,19	1 156 855 106,41
Budgets Annexes							
Déchets ménagers et assimilés (TTC)	12 561 775,95	10 686 564,02	13 831 293,75	14 134 077,51	12 793 116,55	7 396 844,98	71 403 672,76
Restaurants Administratifs (HT) et Régie	5 145,60	19 659,81	16 959,70	148 576,14	9 979,77	37 277,83	237 598,85
Abattoir (TTC)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Parcs de Stationnement (HT & TTC à partir du 01/04/05)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Transports (HT) Réseau hors tramway	6 769 057,00	20 165 496,36	9 361 337,79	36 767 311,89	26 615 869,95	24 933 932,58	124 613 005,57
Transports (HT) T.C.S.P. puis tramway	90 462 343,76	159 445 960,38	162 005 157,20	64 433 803,80	28 636 471,38	54 848 484,85	559 832 221,37
Assainissement (TTC à partir de 1997)	39 446 917,46	24 602 052,67	14 908 743,77	31 437 509,80	28 215 846,42	39 020 942,01	177 632 012,13
Service d'assainissement non collectif (SPANC) (HT)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 488,00	2 488,00
Crématorium (TTC)	76 404,15	85 729,77	2 893 010,97	1 074 365,29	1 355 583,11	185 385,26	5 670 478,55
Service extérieur Pompes Funèbres (HT)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
Réseau de chaleur Hauts de Garonne (TTC)	571 458,54	1 974 078,23	6 139 161,21	3 185 700,37	5 904 811,46	595 996,83	18 371 206,64
Eau Industrielle et sa régie	19 143,27	0,00	1 200,00	10 913,00	45 099,18	0,00	76 355,45
Équipements fluviaux						80 102,00	80 102,00
Budgets Annexes Total investissements directs	149 912 245,73	216 979 541,24	209 156 864,39	151 192 257,80	103 576 777,82	127 101 454,34	957 919 141,32
TOTAL INVESTISSEMENTS DIRECTS	361 476 161,39	393 439 718,83	383 695 902,24	317 381 094,33	269 458 438,41	389 322 932,53	2 114 774 247,73

DEPENSES DOMAINES D'ACTION	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2012 à 2017
Développement économique Fonds de concours	4 739 304,76	8 300 739,52	4 137 430,20	4 997 402,27	1 692 691,75	5 481 503,06	29 349 071,56
Enseignement (fonds de concours lycées, collèges, enseignement supérieur)	1 699 878,63	4 580 836,00	2 817 160,46	2 124 959,67	48 000,00	5 174 000,00	16 444 834,76
Administration générale - Moyens	14 598,05	7 866,77	2 965,40	0,00	0,00	0,00	25 430,22
Incendie et secours	0,00		0,00	194 340,64	33 562,16	43 660,18	271 562,98
Cimetières	195 771,86	49 985,24	0,00	239 910,00	143 510,00	122 356,74	751 533,84
Urbanisme et Habitat - Fonds de concours	22 957 123,12	28 187 917,20	29 526 685,40	31 359 712,58	32 120 754,42	45 991 214,50	190 143 407,22
Ordures ménagères et environnement	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Assainissement pluvial	14 324,40	99 612,66	507 838,56	2 474,50	0,00	0,00	624 250,12
Autres réseaux (réseau métropolitain télécommunications)	154 328,00	3 483,95	0,00	228 503,97	49 602,80	98 409,78	534 328,50
Transports fluviaux, maritimes, aériens, ferroviaire et routier (nationaux)	43 199 774,47	34 758 143,11	30 439 566,19	19 606 135,28	11 424 468,73	6 849 862,32	146 277 950,10
Voirie (fonds de concours)	642 012,19	1 638 467,46	3 023 013,26	6 383 473,67	5 040 344,73	8 632 887,88	25 360 199,19
Voirie (bâtiments)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	6 583 391,85	6 583 391,85
Eau & Asst, préservation milieu naturel	560 737,30	557 017,29	1 854 507,05	1 572 791,47	683 429,93	4 273 188,41	9 501 671,45
Interventions sociales - Sports, jeunesse et cultures	86 700,50	12 085 602,16	4 608 540,44	4 128 783,77	32 618 565,34	19 045 750,48	72 573 942,69
Parcs de Stationnement (HT)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Transports (Budget annexe) (Tramway)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Transports (Budget annexe)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL INTERVENTIONS INDIRECTES	74 264 553,28	90 269 671,36	76 917 706,96	70 838 487,82	83 854 929,86	102 296 225,20	498 441 574,48
TOTAL GÉNÉRAL	435 740 714,67	483 709 390,19	460 613 609,20	388 219 582,15	353 313 368,27	491 619 157,73	2 613 215 822,21
TOTAL B.A. Tramway	90 462 343,76	159 445 960,38	162 005 157,20	64 433 803,80	28 636 471,38	497 100 660,79	559 832 221,37
TOTAL GÉNÉRAL (Hors B.A. Tramway)	345 278 370,91	324 263 429,81	298 608 452,00	323 785 778,35	324 676 896,89	502 274 660,79	2 053 383 600,84
BUDGET PRINCIPAL Total investissements directs et indirects	285 828 468,94	266 729 848,95	251 456 744,81	237 027 324,35	249 736 590,45	364 517 703,39	1 655 296 680,89

RÉPARTITION DE DÉPENSES D'ÉQUIPEMENT MANDATÉES

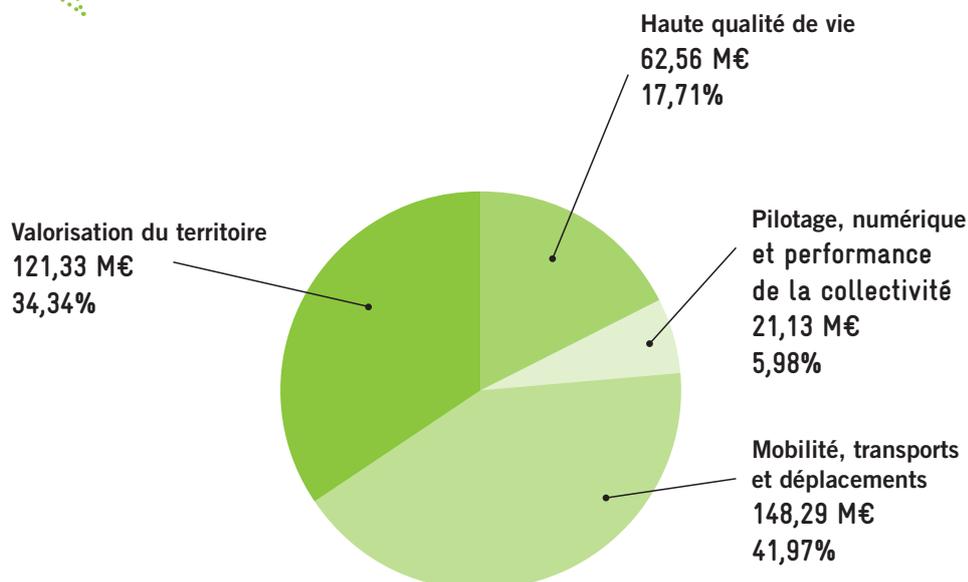
2017 total
491,62 M€

Répartition de dépenses d'équipement
Mouvements réels



2016 total
353,31 M€

Répartition de dépenses d'équipement
Mouvements réels



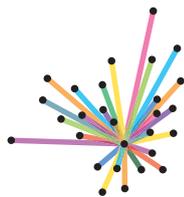
Bordeaux Métropole

Réalisation

LAPAO

Impression

L'ATELIER



BORDEAUX MÉTROPOLE

Esplanade Charles-de-Gaulle
33045 Bordeaux cedex

T. 05 56 99 84 84
F. 05 56 96 19 40

www.bordeaux-metropole.fr